CAHIER DES CHARGES

(Règlement de consultation - CPS - Annexes et Modèles)

PRESTATION DE MAINTENANCE DES BATIMENTS, EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AI BARID BANK ET SES FILIALES

Appel d'Offres Ouvert sur offre des prix

N° 14/ABB/2022

Al Barid bank
Direction des Achats et Moyens Généraux
Division des Achats Services & Moyens Généraux
Service achats Prestations de services
110 Bd Zerktouni Chronopost 3ème étage
0522 43 19 62

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres ouvert a pour objet :

PRESTATION DE MAINTENANCE DES BATIMENTS, EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES D'AI BARID BANK ET SES FILIALES

ARTICLE 2 : MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : **«AL BARID BANK** » et **ses filiales**.

Al barid bank : représenté par la Direction Adjointe Moyens génraux

Barid Cash : représenté par le Département Achats, Moyens Généraux et Aménagements

ARTICLE 3 : REPARTITION EN LOTS

Le présent appel d'offres concerne un marché lancé en **quatre (04) lots.** Chaque prestataire ne peut être attributaire que de deux lots au maximum**.**

Chaque lot est constitué de sites relevant d'al barid bank et de sites relevant de Barid cash.

Lots	Régions	Nombre de sites (*) à titre indicatif	
		Partie ABB	Partie BC
Lot n°1	Fès	103	28
	Meknès (**)	98 (**)	34
	Oujda	89	29
Total sites* (*) *Lot n°1		**290**	**91**
Lot n°2	Rabat	111	64
	Tanger	60	30
Total sites Lot n°2		**171**	**94**
Lot n°3	Casablanca	106	86
	El Jadida	116	57
Total sites Lot n°3		**222**	**143**
Lot n°4	Marrakech	107	41
	Agadir	101	30
	Laayoune	24	4
Total sites Lot n°4		**232**	**71**

Important :

(*) Par site, nous entendons les agences bancaires, les directions régionales ….etc,

- **Les agences mobiles et les guichets annexes sont rattachés aux agences bancaires principales.**
- **(**) . Le site Direction régionale de MEKNES est équipée d'un ascenseur .**
- **La liste des sites est donnée à titre indicatif , les forfaits maximum figurent au niveau des bordereaux de prix.**

ARTICLE 4 : MONNAIE

Le concurrent non installé au Maroc a la faculté de formuler et exprimer ses prix en monnaie étrangère. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaie étrangère seront convertis en dirhams sur la base du cours vendeurs du dirham en vigueur, donné par Bank Al-Maghrib, le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis conformément au règlement d'AL BARID BANK.

ARTICLE 5 : LANGUE

Les pièces du dossier et des offres doivent être établies en langue **Française**.

ARTICLE 6 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Seules peuvent participer au présent appel d'offres ouvert, les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
- Sont affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme ;
- Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres ouverts :
- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 142 du règlement de marchés ABB ;
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans un même appel d'offres ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL A LA CONCURRENCE

Le dossier d'appel d'offres à présenter par le concurrent devra comprendre :

- Le dossier administratif ;

- Le dossier additif ;
- Le dossier technique ;
- L'offre technique ;
- L'acte d'engagement conformément au modèle prescrit ;
- Le bordereau des prix.

ARTICLE 8 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCURRENTS

Pour établir la justification de ses qualités et capacités, chaque concurrent est tenu de présenter **un dossier administratif**, **un dossier technique** et **un dossier additif**. Les pièces à fournir par les concurrents sont :

A – Un dossier administratif comprenant :

I- Pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres, ce dossier doit comprendre :

1) Déclaration sur l'honneur :

La déclaration sur l'honneur, dûment signée et cachetée, doit indiquer (voir modèle en Annexe) les noms et prénoms, qualité et domicile du candidat, et s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, la forme juridique de la société, le montant du capital, l'adresse du siège social, la qualité au titre de laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés ;
La déclaration comporte, en outre, les indications suivantes :

- Le numéro d'inscription au registre du commerce ;
- Le numéro de la patente ;
- Le numéro d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Le numéro du compte courant postal, bancaire ou de la trésorerie générale ;
- L'engagement du concurrent à couvrir les risques découlant de son activité professionnelle par une police d'assurance ;
- L'engagement du concurrent, s'il envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché issu de cet appel d'offres ;
- L'attestation qu'il n'est pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire, et s'il est en redressement judiciaire, qu'il est autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de son activité ;
- L'engagement de ne pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution des marchés ;

- L'engagement de ne pas avoir fait, par lui-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et lors des étapes de son exécution ;
- La certification de l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans son dossier de candidature ;
- L'attestation qu'il n'est pas en situation de conflit d'intérêt.

2) <u>Cautionnement Provisoire :</u>

Le candidat doit présenter une caution bancaire ou une caution personnelle et solidaire délivrée par une banque marocaine, et non limitée dans le temps.
Les candidats qui présentent le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu, non original ou dont l'objet n'est pas conforme à celui de l'appel d'offres, dont le montant est inférieur à la somme demandée ou qui comporte des réserves ou des restrictions seront écartés.

3) <u>Convention de la constitution du groupement (En cas de groupement) :</u>

La copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des articles, le cas échéant.

<u>Cas du groupement :</u>

Les propositions effectuées par une association de 2 ou plusieurs fournisseurs conjoints ou solidaires devront se soumettre aux règles suivantes :

- La copie légalisée de la convention de la constitution du groupement. Cette convention doit être accompagnée d'une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des articles, le cas échéant.
- L'un des partenaires sera désigné comme Mandataire et représentera l'ensemble des membres vis-à-vis du maître d'ouvrage,
- Le cahier des prescriptions spéciales, l'offre financière présentée par un groupement sont signées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché ;
- Le cautionnement provisoire et le cautionnement définitif peuvent être souscrits sous l'une des formes suivantes, avec précision qu'ils sont délivrés dans le cadre d'un groupement :
  - Au nom collectif du groupement ;
  - Par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement ;

- ❖ En partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.
- La précision sur la nature du groupement : conjoint ou solidaire.

➔ Cas du groupement conjoint :

Chaque membre du groupement y compris le mandataire doit justifier individuellement des capacités juridiques, techniques et financières requises pour la réalisation des articles pour lesquelles il s'engage.
Chacun des membres du groupement s'engage à exécuter une ou plusieurs parties distinctes, tant en définition qu'en rémunération, des articles prévus au marché. Le mandataire est solidaire de chacun des autres membres pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage pour l'exécution du marché et les représente jusqu'à la date de la réception définitive du matériel.
Le groupement doit présenter un acte d'engagement unique indiquant le montant global du marché et précisant la ou les parties des articles que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser.
Qu'il s'agisse d'un groupement conjoint ou solidaire, tous les documents administratifs et techniques exigés sur le CPS doivent être fournis par les membres du groupement.

➔ Cas du groupement solidaire :

Tous les membres du groupement s'engagent solidairement vis-à-vis du maître d'ouvrage pour la réalisation de la totalité du marché issu de cet appel d'offres. Le mandataire coordonnera l'exécution des articles par tous les membres du groupement.
Le groupement doit présenter un acte d'engagement unique indiquant le montant global du marché et précisant l'ensemble des articles que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser, ou, le cas échéant, les articles que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser dans le cadre du dit marché issu de cet appel d'offres.
Les capacités financières et techniques du groupement solidaire sont jugées sur la base d'une mise en commun des moyens humains et compétences de l'ensemble de ses membres pour satisfaire, de manière complémentaire et cumulative, les exigences fixées à cet effet dans le cadre de la procédure de passation du marché.
Qu'il s'agisse d'un groupement conjoint ou solidaire, tous les documents administratifs et techniques exigés sur le CPS doivent être fournis par les membres du groupement.

II- Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

1) Attestation fiscale :

Cette attestation doit être délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le soumissionnaire est imposé.

A défaut de fournir l'attestation fiscale originale, une copie certifiée conforme à l'original doit être produite.

2) <u>Attestation CNSS :</u>

Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme.
A défaut de fournir l'attestation CNSS originale, une copie certifiée conforme à l'originale doit être produite.

3) <u>Délégation des pouvoirs :</u>

Les statuts de l'entreprise et la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte :
  - Pièce d'identité ;
  - Le Justif de sa qualité s'il s'agit d'un commerçant ou d'un professionnel (Extrait du Registre de commerce…) ;

- S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter :
  - Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
  - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent pour donner pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
  - L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

4) <u>Certificat d'immatriculation au registre de commerce :</u>

Pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur, sous les modèles **7**.
Toutefois, les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.
A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une déclaration faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter un (01) exemplaire du dossier administratif, ainsi qu'une copie sous <u>format électronique.</u>

B – Un dossier technique comprenant :

- Une note indiquant les moyens **techniques** et **humains** du candidat, le **lieu**, la **nature** des prestations qu'il a réalisé ou desquelles a participé et la qualité de sa participation (La note en **Annexe 02 à** renseigner par le soumissionnaire).
- Attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté les prestations objet de l'appel d'offres. Chaque attestation précise notamment la **nature** des prestations, leur **montant**, **l'année** de **réalisation** ainsi que le **nom** et la **qualité du signataire** et **son appréciation**.

NB : Le tableau en **Annexe 01** complète les attestations de références s'il y a lieu une mention manquante parmi les cinq déjà citées.
N.B : Les soumissionnaires ayant déposés des dossiers techniques non conformes par rapport aux éléments demandés seront éliminés.
Pour les projets hors du royaume pour lesquels le soumissionnaire ne dispose pas des attestations de références, une **déclaration sur l'honneur** faisant ressortir toutes les références détaillant les **prestations**, le **montant**, les **dates** et **lieu d'exécution** et les **contacts possibles,** peut remplacer lesdites attestation.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter un (01) exemplaire du dossier technique, ainsi qu'une copie sous format électronique.

C –Dossier additif :

- L'attestation de capacité financière. Le soumissionnaire doit accompagner son offre par une attestation de capacité financière délivrée par la banque ;
- Les attestations du chiffre d'affaires réalisé durant les années (2017-2018-2019-2020) ;
- L'attestation d'assurance ;
- Le présent cahier des charges (**CC**) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages.

Les soumissionnaires sont tenus de présenter un (01) exemplaire du dossier additif, ainsi qu'une copie sous format électronique.

ARTICLE 9 : OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires sont tenus de présenter une offre technique conforme aux termes de référence et qui contient aussi les éléments ci-dessous :

Désignation	Documents à fournir
Axe 1 : Moyens humains	
Disposer d'une équipe qualifiée : a) **Le gestionnaire du contrat :** doit disposer de 10 ans d'expérience au minimum avec 5 ans dans le pilotage d'un contrat de maintenance multisite (un seul gestionnaire peut être affecté à plusieurs lots). b) **Un responsable méthode** : doit disposer de 05 ans d'expérience dans le domaine d'appel d'offres. **Equipe de techniciens de maintenance :** Pour chaque lot soumissioné : le prestataire doit proposer : * un serrurier spécialisé dans le matériel fort (coffre-fort et armoire) * Au moins le nombre d'équipe exigée dans l'annexe « Conformité des moyens humains et véhicules » * Les techniciens affectés dans chaque équipe doivent justifier de 5 ans d'ancienneté dans le domaine de maintenance. * Les tehniciens doivent justifier de diplômes ou d'experience dans les spécialités d'électricité, de frigoriste et de plomberie	CVS dument cacheté par le cachet de l'entreprise du personnel dédié au contrat conformément à l'**annexe 03**. Conformité des moyens humains et véhicules sur **l'annexe 04**
Axe 2 : Moyens techniques	
✓ Liste des Moyens et matériels mise à disposition par région / par équipe. ✓ Liste des outils et moyens mis à disposition de chaque équipement, à préciser étalonnage. ✓ Attestation de disponibilité des pièces de rechange originale ✓ Agrément d'entretien des extincteurs Engagement de disponibilité des équipements de remplacement si la réparation dépasse les délais contractuelles	**Annexe 05**
Axe 3 : Méthodologie du pilotage de la prestation	
L'organisation proposée par le prestataire pour assurer la prestation préventive et curative dans les délais prescrits : ▪ Planning de maintenance préventive ▪ Nombre d'équipe à mette à disposition pour assurer la MP et les interventions curatives	
Note méthodologique de la gestion du contrat :	

▪ Les méthodes et les procédures de la maintenance, la gestion des appels à renfort ; ▪ Gestion du consommable et pièces de rechanges.	
Plan de Continuité d'Activité	
Pilotage du contrat : Comité proposés et Indicateur de pilotage	

Tout autre document jugé utile pour l'élaboration de l'étude technique.

Les soumissionnaires sont tenus de faire accompagner leurs offres par une offre technique, conforme aux termes de référence en deux (02) exemplaires, ainsi qu'une copie sous format électronique.

ARTICLE 10 : OFFRE FINANCIERE

Les candidats doivent présenter :

- Un acte d'engagement rempli conformément au modèle joint en annexe signé par le soumissionnaire et comportant le relevé d'identité bancaire. Cet engagement ne doit comporter ni restrictions ni réserves ;
- Un bordereau des prix conformément au modèle joint en annexe, dûment signé et cacheté, qui comporte le détail des prix proposés et dont les indications doivent être en parfaite concordance avec celles de l'acte d'engagement.

Pour le cas des propositions effectuées par une association de 2 ou plusieurs fournisseurs conjoints et solidaires l'offre financière devra être signée soit par l'ensemble des membres du groupement, soit seulement par le mandataire, si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

NB : **Les offres financières sont ouvertes à une reprise de la séance publique dont la date sera communiquée aux concurrents.**

Les concurrents dont l'offre financière dépasse 20% du montant de l'estimation seront écartés

ARTICLE 11 : OFFRE COMPORTANT DES VARIANTES

L'offre variante n'est pas autorisée.

ARTICLE 12 : MODE D'ETABLISSEMENT DES PRIX

Les prix établis doivent s'entendre pour prestations exécutées franco de tous frais et taxes.

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS DANS LE DOSSIER D'APPEL A LA CONCURRENCE

Des modifications peuvent être introduites dans l'appel à la concurrence sans pour autant changer l'objet de l'appel d'offres.
Si des modifications sont introduites, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retirés ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.
Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis modificatif, celui-ci sera publié au niveau de la presse et porté à la connaissance des concurrents notamment par voie électronique.
Ces modifications peuvent intervenir à tout moment à l'intérieur du délai initial de publicité de l'avis sous réserve que la séance d'ouverture des plis ne soit tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de la nouvelle séance soit antérieure à celle prévue initialement.

ARTICLE 14 : INFORMATIONS ET DEMANDES D'ECLAIRCISEMENT DES CONCURRENTS

Tout concurrent peut demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique, des éclaircissements ou renseignements. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au maître d'ouvrage au moins (**7**) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.
Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent à la demande de ce dernier, est également mis à la disposition de tout autre concurrent ayant retiré le CPS.
Les demandes d'informations doivent être adressées à la Division Achats, 110 Boulevard Zerktouni, CHRONOPOST, 3ème étage à Casablanca, joignable au n° : 0522 43 19 62 ou aux adresses e-mails suivantes : s.aitlhaj@albaridbank.ma / y.azmi@albaridbank.ma / a.baddal@albaridbank.ma / r.bedda@albaridbank.ma.

ARTICLE 15 : DEMANDE DE REPORT DES CONCURRENTS

Lorsqu'un soumissionnaire estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander à Al Barid Bank, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis. La demande du concurrent doit comporter tous les éléments permettant à Al Barid Bank d'apprécier sa demande de report.
Si Al Barid Bank reconnaît le bien-fondé de la demande du soumissionnaire, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du maître d'ouvrage, fait l'objet d'un avis rectificatif.
Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE 16 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de l'AO ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel à la concurrence lors de la séance publique d'ouverture des plis ».

Ce pli contient trois enveloppes distinctes :
La première enveloppe contient le dossier administratif, le dossier technique et le dossier additif visé. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « dossiers administratif technique et additif ».
La deuxième enveloppe contient l'offre Technique du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, la mention "Offre Technique ".
La troisième enveloppe contient l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être cachetée et porter de façon apparente, la mention "Offre financière".

Les trois (**3**) enveloppes visées ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du ou des lots concernés ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis

NB : Il est important de présenter les dossiers susmentionnés de la manière indiquée ci-dessus, le non-respect de ladite présentation peut conduire à l'élimination du concurrent.

ARTICLE 17 : DELAIS POUR LA RECEPTION DES OFFRES

Les offres doivent être déposées dans les conditions et délais prévus par l'avis de presse.
Les plis reçus ou déposés postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE 18 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis sont au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé auprès du service des Achats d'Al Barid Bank ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.
A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.
Les plis resteront cachetés et tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture en commission plénière.

ARTICLE 19 : DEPOT DES ECHANTILLONS

Pas d'échantillon prévu.

ARTICLE 20 : RETRAIT DES PLIS

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.
Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite par le concurrent ou son représentant dûment habilité.
La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage.
Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les mêmes conditions de dépôt des plis initiales.

ARTICLE 21 : APPRECIATION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES CONCURRENTS

La commission apprécie les capacités financières et techniques des concurrents, conformément aux dispositions du présent **CC**, et en rapport avec la nature et l'importance des articles objet de la consultation et au vu des éléments contenus dans les dossiers administratif et technique de chaque concurrent et suivant les critères contenus dans le présent appel d'offres.
La commission de jugement des offres tiendra compte des offres des concurrents et notamment :

- La capacité du concurrent à répondre aux stipulations du CC ;
- Les moyens humains et les références du concurrent ;
- L'offre financière.

La procédure d'évaluation des offres se déroulera selon les étapes suivantes :

1ère étape : Examen des dossiers administratif, technique et des pièces complémentaires :

Cet examen tend à :

- S'assurer de la conformité globale des dossiers administratifs, techniques et des pièces complémentaires aux stipulations du cahier des prescriptions spéciales et au règlement de consultation ;

- Apprécier la capacité du concurrent à répondre aux stipulations du **CC** au vu de ses moyens humains et ses références.

Il se matérialise par l'une des deux conclusions suivantes :

- Acceptation de l'offre ;
- Rejet de l'offre pour non-conformité au présent appel à la concurrence.

2ème étape : Evaluation des critères obligatoires :

Ne sont prises en compte dans cette étape que les offres ayant été retenues à l'issue de la première étape.

CRITERES OBLIGATOIRES	Documents à fournir
Avoir au **minimum 01 attestation de référence** relative à l'objet de l'AOO dans un établissement bancaire avec un **montant minimum de 500 000 DH TTC exécutées depuis 2013.**	Attestations de référence originales ou copies certifiées et conformes aux originales selon les conditions de l'Article 9-B ci-dessus
Chiffre d'affaire cumulé des années **2017- 2018 -2019-2020** d'un montant minimum de **15 millionsDH**	Attestations de chiffre d'affaire des années 2017-2018- 2019-2020

3ème étape : Grille d'évaluation

Ne sont prises en compte dans cette étape que les offres ayant été validées à l'issue de la quatrième étape.

Critères d'évaluation	Points	Documents à fournir
A- Qualité du soumissionnaire	**30 Pts**	
Chiffre d'affaires	**10 Pts**	
Le chiffre d'affaires cumulé sur les quatres (04) années suivantes : (2017-2018-2019-2020)		Attestations de chiffre d'affaires des (04) années
* CA Supérieur à 40 MDH	10	
* 30 M < CA < = 40 M	7	
* 20 M < CA < = 30 M	5	
* 15 MDH = < CA < = 20 MDH	2	
Références	**20 Pts**	
Référence du soumissionnaire avec un montant minimum de **500 000 Dhs TTC depuis 2013**		Attestations de références + Annexe 01
* 04 référence et plus	20	
* 03 références	15	
* 02 références	10	
* 01 référence	5	
B- Moyens Humains et moyens matériel dédiés au projet	**50 Pts**	

Expérience du <u>gestionnaire du contrat</u> dans le domaine de l'appel d'offre en tant que responsable de projet / contrat	**15 Pts**	
* 09 ans et plus	15	CV du Gestionnaire du contrat conforme au modèle fourni dans l'annexe 03
* 07 Ans < année d'éxperience < 9 Ans	10	
* 05 Ans < année d'éxperience < = 07 Ans	7	
* 05 Ans d'éxpérience	5	
Expérience du <u>responsable méthode</u> dans le domaine de l'appel d'offre en tant que responsable FMAO / Méthode	**10 Pts**	
* 09 ans et plus	10	CV du responsable Méthode conforme au modèle fourni dans l'annexe 03
* 7 Ans < année d'expérience < 09 Ans	9	
* 05 Ans < année d'éxperience < = 07 Ans	7	
* 05 Ans d'éxpérience	5	
Evaluation pour chaque lot : Expérience des <u>Techniciens</u> dédiés au projet dans le domaine de l'appel d'offre	**25 Pts**	
* **MAE** < 15 ans	25	CV des Techniciens conforme au modèle fourni dans l'annexe 03
* 11< **MAE <** 15 ans	20	
* 08 < **MAE <** = 11ans	15	
* 05 = < **MAE** < = 08ans	10	
<u>MAE : Moyenne d'année d'expérience des techniciens affectés par Lot soumissioné</u> **NB :** La note de l'équipe proposée par le soumissionnaire sera calculée par la moyenne d'année d'expérience de tous les membres de l'équipe affectée à un lot		
C- Méthodologie du pilotage de la prestation	**20 Pts**	
Méthodologie de gestion du contrat	**10 Pts**	
Bien étoffée et pertinente	10	Offre technique
Complète et satisfaisante	7	
Acceptable	5	
Moyennement satisfaisante	2	
Pilotage / KPI /PCA	**10 Pts**	
Bien étoffée et pertinente	10	Offre technique
Complète et satisfaisante	7	
Acceptable	5	
Moyennement satisfaisante	2	
NB : Toute Méthodologie inadaptée à notre contexte et notre besoin se verra attribuer la note de 0.		

<u>N.B : Les offres des soumissionnaires qui totaliseront un nombre total inférieur à 60 points seront éliminées.</u>

4ème étape : Analyse financière comparative des offres

Ne seront considérés dans cette étape que les soumissionnaires ayant été retenus dans la Troisième étape.
L'évaluation des offres se fera en dirhams.
Le prestataire le moins disant sera retenu.
Les concurrents dont l'offre financière dépasse **20 %** du montant de l'estimation seront écartés.

ARTICLE 23 : VALIDITE DES OFFRES

Les offres sont valables pendant une période de 75 jours à compter de la date de la séance d'ouverture. Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, les concurrents sont saisis, avant l'expiration de ce délai par écrit proposant une prorogation pour un nouveau délai. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par écrit avant la date limite fixée par la banque, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE 24 : RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL A LA CONCURRENCE

Al Barid Bank n'est pas tenu de donner suite à la présente mise en concurrence ;
Les marchés devront résulter de cet appel à la concurrence ne seront valables, définitifs et exécutoires qu'après avoir été signés par les personnes habilitées d'Al Barid Bank ;
Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité dans le cas où ses propositions ne seraient pas acceptées ou s'il n'est pas donné suite au présent appel d'offre.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

PRESTATION DE MAINTENANCE DES BATIMENTS, EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AI BARID BANK ET SES FILIALES

Appel d'Offres Ouvert sur offre des prix

N° 14/ABB/2022

CHAPITRE 1 : CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent appel d'offres a pour objet la **PRESTATION DE MAINTENANCE DES BATIMENTS, EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AI BARID BANK ET SES FILIALES.**

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement ;
- Le présent CPS ;
- Le bordereau des prix ;
- L'offre technique ;

ARTICLE 3 : REFERENCES AUX TEXTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS EN VIGUEUR :

Le soumissionnaire sera soumis aux dispositions prévues par :

- Les circulaires n°4/59/SGG/CAB du 12 février 1959, n°23/59/SGG/CAB du 6 octobre 1959 et n°1/61/SGG/CAB du 3O janvier 1961 ;
- Les textes portant réglementation des salaires, du travail, des changes, des douanes et des impôts ;
- Les dahirs des 21 mai 1943 et 27 décembre 1944 en matière de législation sur les accidents du travail
- Le dahir n°1-02-238 du 25 Rejeb (3 Octobre 2002) portant promulgation de la loi n°17-99 portant code des assurances ;
- Le dahir n°1-03-194 du 14 Rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au code de travail, ainsi que ses textes d'application ;
- Le dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et les textes pris pour son application ;
- La loi n° 112.13 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) relative au nantissement des marchés publics ;
- Le dahir n°1-63-260 du 12 novembre 1963 relatif au transport par véhicule automobile sur route ;
- La loi n°09-08, promulguée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
- Le Règlement des Achats d'Al Barid Bank ;
- CCAG EMO ;
- CPS.

ARTICLE 4 : DATE DE PRISE D'EFFET DU MARCHE, DUREE, DELAI D'EXECUTION ET PENALITES

1- Date de prise d'effet et durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée d'une année et sera reconduit tacitement d'année en année dans la limite d'une durée totale de trois (3) ans consécutifs.

Le marché issu du présent appel à la concurrence ne sera définitif qu'après notification de sa signature par les personnes habilitées d'Al Barid Bank.

2- Exécution du marché :

L'exécution se fera à compter du lendemain de la date de la notification de ***l'ordre de service/ Lot*** prescrivant le commencement de l'exécution des prestations ou de la date prévue par ledit/ou lesdits ordres de services.

3- Pénalité de retard :

En cas de dépassement du (des) délai(s) d'exécution énoncé(s) ci-après, le Prestataire de Service est passible des pénalités mentionnées au niveau du tableau ci-dessous, le montant total de la pénalité est plafonné à ***10 %*** du montant total du marché.

Description	Pénalité
Non-respect du délai d'intervention ou de remise en service pour les équipements du niveau C4 et C3	200 DHS par heure de retard
Non-respect du délai d'intervention ou de remise en service pour les équipements du niveau C2 et C1	100 DHS par jour de retard
Non-conformité répétitive sur le même équipement ou ayant le même origine	50 DHs multiplié par la fréquence de répétition dans la période de trente jours (nombre de répétition par période de 30j x 100 DHs).
Retard dans l'exécution d'une intervention programmée (planning de maintenance).	100 DHS par jour de retard à compter de la fin de la période programmée pour la MP
Constat d'une intervention non conforme aux normes en vigueur (exemple : shunt, non-respect de la sélectivité, mode by pass onduleur, câblage non conforme, équipements de remplacement avec caractéristiques inférieur à l'existant .....etc)	200 DHS par constat
Retard dans la remise des documents Etats des lieux physiques et sous format numérique, fiches	100 DHS par jour de retard par agence et par document

préventives rapports de maintenance curative, reporting,...)	
Mauvais état de propreté après chaque réparation réalisée dans les locaux.	50 DHS par jour de retard et par document
Non exploitation de la GMAO ABB « GESTINIUM-ABB » : Planning de la maintenance préventive périodique non intégré sur l'outil GMAO Déclaration curative non prise en charge et suivi sur GMAO ABB	6% du forfait semestriel relatif aux sites concernés
Retard de la notification des rétablissements des NC sur GMAO ABB	2% du forfait semestriel relatif aux sites concernés
Fiches d'interventions préventives non complètes ou présentant des données non fiables	50 DHS par fiche d'intervention
Manque d'intégration des fiches d'interventions au niveau de non-conformité traitée sur l'outil FMAO GMAO	50 DHS par non-conformité
Non- établissement de l'état de lieu de sortie au délai exigé par le maître d'ouvrage	100 DHS par jour de retard par agence
Retard dans le traitement des écarts de fin du marché	150 DHS par jour de retard par agence

La retenue consécutive à la pénalité sera appliquée d'office et sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 5 : RECEPTION DES PRESTATIONS

1- Réception provisoire :

A l'achèvement de la Prestation de Service, le Prestataire de Service avise sans délai ABB qui procède, dans un délai qu'elle détermine, aux opérations préalables à la Réception Provisoire. Lesdites opérations comprennent ce qui est énoncé ci-après.

- Les constatations relatives à l'exécution de la totalité de la Prestation de Service ;
- L'approbation des livrables contractuels ;
- Plus globalement, la satisfaction par le Prestataire de Service de ses obligations contractuelles.

Si ABB constate, à l'occasion des opérations préalables à la réception provisoire, que la Prestation de Service n'est pas conforme aux termes du Marché ou présente des imperfections et/ou des anomalies, elle pourra prescrire, par ordre(s) de service, toute mesure (rectification, correction, etc.) dont elle estime que l'exécution permettrait d'assurer le respect des termes du Marché.

Le Prestataire de Service devra se conformer au(x)dit(s) Ordre(s) de Service et ne pourra réclamer ni prorogation du délai global d'exécution, (ii) ni indemnité.

Si le Prestataire de Service se conforme aux prescriptions dudit (desdits) ordre(s) de service, la réception provisoire sera prononcée. A défaut, le Maître d'Ouvrage pourra, sans préjudice des mesures coercitives prévues par le CCAG-EMO, refuser de prononcer la réception provisoire.

Si, à l'issue des opérations préalables à la réception provisoire, le Maître d'Ouvrage estime que la Prestation de Service, telle qu'exécutée par le Prestataire de Service, est conforme au Marché, il prononce la réception provisoire. Celle-ci donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal dont copie est notifiée au Prestataire de Service.

En complément : au cas où le prestataire ne s'est pas présenté lors de la réception provisoire, la maintenance d'équipement sera automatiquement prise en charge par le prestataire.

Pour les équipements neufs ayant une garantie d'un an, seront prise en charge par la prestation MLT lors de la réception définitive des travaux.

Pour les équipements réparés ou changés par le maître d'ouvrage lors du marché courant, La réception définitive sera prononcée concomitamment avec la réception provisoire.

2- Réception définitive :

La réception définitive est prononcée concomitamment avec la réception provisoire.

ARTICLE 6 : GARANTIE

La garantie n'est pas prévue dans cet appel d'offres.

ARTICLE 7 : VISITE DU LIEU DES SOUMMISIONNAIRES

Tout soummissionnaire souhaitant effectuer une visite du lieu du Site Al Barid Bank à Casablanca est tenu d'envoyer une demande de rendez-vous aux adresses mail suivantes : y.azmi@albaridbank.ma / s.aitlhaj@albaridbank.ma.

ARTICLE 8 : VISITE DES LIEUX DE L'ATTRIBUTAIRE

Al Barid Bank se réserve le droit de visiter, à tout moment, les lieux de l'attributaire pour s'assurer s'il dispose de tous les moyens nécessaires lui permettant d'honorer ses engagements, et ce, avant ou pendant l'exécution du marché.

ARTICLE 9 : RESILIATION-EXCLUSION DES MARCHES

1- Résiliation de plein droit :

Le présent marché pourra être résilié de plein droit par Al Barid Bank aux torts du prestataire, après mise en demeure par lettre recommandée, dans les cas suivants :

- Vérification ayant donné lieu à deux rejets successifs des prestations objets du marché ;
- Actes frauduleux portant sur la nature, la qualité des prestations, objets du présent marché ;
- Non-respect des cahiers de charge et des commandes ;
- Non-respect des délais de livraison ;
- Manquement aux obligations qui découlent de la législation du travail et de la réglementation sociale ;
- Généralement, tout manquement aux termes des documents de référence cités plus haut.

2- Résiliation anticipée :

Al Barid Bank pourra mettre fin au présent marché, en partie ou en totalité, après un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au prestataire.

Dans le cas où le prestataire désire mettre fin au présent marché, en partie ou en totalité, il est tenu d'en aviser AL Barid Bank par un préavis de 2 mois notifié par courrier recommandé avec accusé de réception.

3- Effets de la Résiliation

Cette résiliation n'affectera, en aucune manière, l'exécution des obligations en cours de réalisation et déjà prises par les parties avant la prise d'effet de la résiliation.

En dépit de la résiliation du présent marché, il continuera à produire ses effets en vue de l'exécution des obligations et des engagements pris par chacune des Parties avant la prise d'effet de la résiliation.
La résiliation du marché ne fait pas obstacle à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée à l'encontre du prestataire en raison de ses fautes ou infractions, et ce, sans limitation de durée.
Le marché issu de cet appel d'offre pourra être résilié par Al Barid Bank, aux torts du prestataire, après mise en demeure par lettre recommandée, notamment, dans les cas suivants :

- Deux rejets successifs des articles présentés à la réception ;
- Actes frauduleux portant sur la nature, la qualité des articles, objet du marché issu de cet appel d'offre ;
- Manquement aux obligations qui découlent de la législation du travail et de la réglementation sociale.

La résiliation marché issu de cet appel d'offre ne fait obstacle, ni à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée contre le prestataire en raison de ses fautes ou infractions, ni à son exclusion de toute participation aux marchés d'Al Barid Bank sans limitation de durée.

ARTICLE 10 : ANNULATION

En sus des cas d'annulation prévus aux termes du Règlement des Achats d'ABB, le Marché pourra être annulé dans le cas où le Prestataire ne signe pas le Marché à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la notification qui lui en a été faite par ABB.
L'annulation du marché engendre la perte par le prestataire de sa caution provisoire.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE - RÈGLEMENT DES DIFFERENDS

Le droit applicable au Marché est le droit marocain.
Tout différend qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation et de l'exécution du présent marché devrait être notifié par voie recommandée avec accusé de réception au Directoire d'AL BARID BANK et lui serait soumis pour règlement amiable.
A défaut d'accord amiable dans un délai de **3** mois à compter de sa date de notification et en cas de recours par le prestataire, le litige sera réglé par le Tribunal de Commerce de Casablanca.

ARTICLE 12 : CONTESTATIONS

Les litiges qui se produiraient, éventuellement, à l'occasion de l'exécution de ce marché seront soumis au tribunal de commerce de Casablanca.

ARTICLE 13 : CONTESTATIONS LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

Le Prestataire déclare avoir mis en œuvre tous les moyens nécessaires permettant de prévenir la fraude tel que et de façon non limitative, un acte de corruption et/ou de blanchiment d'argent.

ARTICLE 14 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, il est précisé qu'il est fait application des dispositions du dahir n°1-15-5 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relatif au nantissement des marchés.
Par ailleurs, il est également énoncé ce qui suit :
1°/ la liquidation des sommes dues en exécution du marché sera opérée par les soins du maître d'ouvrage ;
2°/ Les paiements prévus au marché seront effectués par la Direction Financière, seule qualifiée pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché ;
Le maître d'ouvrage délivrera au titulaire du marché sur sa demande et contre récépissé un exemplaire en copie conforme du marché.
Les frais de timbre de cet exemplaire sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 15 : ASSURANCE CONTRE LES RISQUES

1- Accidents :

Le prestataire devra se conformer aux dispositions des Dahirs du 25 juin 1927, du 21 mars 1943 et du 27 décembre 1944 relatifs aux accidents du travail et du dahir n° 1-02-179 du 12 joumada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n° 18-01 modifiant et complétant le dahir n° 1-60-223 du 12

ramadan 1382 (6 février 1963) portant modification de la forme du dahir du 25 hija 1345 (25 juin 1927) relatif à la réparation des accidents du travail.

2- <u>Vols et incendie :</u>

Le prestataire est tenu, préalablement à la livraison, de faire assurer à ses frais contre le vol et l'incendie les approvisionnements destinés à Al Barid Bank.

ARTICLE 16 : CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES

Les soumissionnaires sont tenus par la plus stricte confidentialité :

- **Clause de transfert de propriété**

Les livrables, remis à AL BARID BANK dans le cadre de la mission deviendront sa propriété exclusive et le prestataire lui reconnaitra le plein droit de jouir de ces livrables, sans conditions.

- **Clause d'authenticité**

AL BARID BANK se réserve le droit de s'assurer par ses propres moyens de l'exactitude des références, attestations et de toute autre information fournie par le prestataire qui doit s'engager sur la véracité des éléments composant son offre de service.

- **Confidentialités des documents**

Afin de garantir le secret, la sécurité et la confidentialité des données, et en conformité avec les dispositions de la loi n° **09-08** relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, le prestataire s'engage à :

- Prendre toutes précautions utiles, afin de préserver la sécurité des données, notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées et empêcher tout accès qui ne serait pas préalablement autorisé par Al Barid Bank ;
- Ne traiter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues d'Al Barid Bank ;
- Ne traiter les informations qu'entièrement et exclusivement en son sein et dans le cadre du présent contrat ;
- S'assurer de la licéité des traitements réalisés dans le cadre de la mission confiée ;
- Ne pas recourir aux services d'un sous-traitant, sauf à ce que ce dernier soit préalablement et expressément habilité par Al Barid Bank et agisse sous sa responsabilité et le contrôle du prestataire, dans le cadre d'un contrat soumis à la validation préalable d'Al Barid Bank et permettant d'assurer le respect des obligations souscrites par le prestataire ;
- Respecter son obligation de secret, de sécurité et de confidentialité, à l'occasion de toute opération de maintenance et de télémaintenance, réalisée au sein des locaux du prestataire ou de toute société intervenant dans le cadre du traitement ;
- Prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielle et logique, pour assurer la conservation et l'intégrité des données traitées ;
- Prendre toutes mesures permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données traitées ;

- Procéder, en fin du contrat, à la destruction des données, fichiers informatisés ou manuels, figurant sur tout support.

Par ailleurs, le prestataire s'interdit :

- De divulguer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des informations contenues dans des fichiers informatisés ou manuels, ou figurant sur tout support transmis par Al Barid Bank ou concernant les informations recueillies au cours de l'exécution du présent contrat ;
- D'utiliser les supports ou documents qui lui ont été confiés, par quelque moyen ou finalité que ce soit, pour son compte ou pour le compte de tiers, à des fins professionnelles, personnelles ou privées autres que celles définies au présent contrat, tout ou partie des informations contenues sur lesdits supports ou recueillies par elle au cours de l'exécution du présent contrat ;
- De prendre copie ou stocker, quelles qu'en soient la forme et la finalité, tout ou partie des informations contenues dans les supports ou documents qui lui ont été confiés ou recueillies par elle au cours de l'exécution du présent contrat.

Le prestataire s'engage :

- À première demande d'Al Barid Bank, à apporter la preuve qu'il dispose des moyens organisationnels, techniques et financiers permettant de garantir le respect et l'effectivité de l'obligation de secret, de confidentialité et de sécurité résultant du contrat ;
- À coopérer avec Al Barid Bank dans toutes circonstances mettant en jeu l'obligation de secret, de confidentialité et de sécurité ;
- À permettre la réalisation par Al Barid Bank ou toute personne mandatée par cette dernière et sous réserve que les vérificateurs ne soient pas des concurrents directs du prestataire, de toute vérification lui paraissant utile de l'exécution des obligations du prestataire. Le prestataire s'engage à coopérer de bonne foi et sans réserve avec les vérificateurs dès lors qu'il sera avisé de la réalisation d'un audit ;
- À mettre en œuvre à ses frais et sans délai toutes mesures correctives soulignées dans le rapport des interventions de maintenance.

Le prestataire reconnaît :

- Qu'en cas de non-respect des obligations souscrites dans le cadre du présent contrat, sa responsabilité pourra être engagée pénalement ;
- Qu'il pourra être tenu responsable envers Al Barid Bank des dommages qui seraient causés par suite d'un manquement aux obligations résultant du présent contrat, ainsi qu'au versement de réparations du préjudice subi ;
- Qu'Al Barid Bank pourra prononcer la résiliation immédiate du contrat de prestation de services, sans indemnité en faveur du prestataire, en cas de non-respect du secret, de la confidentialité et de la sécurité des données.

ARTICLE 17 : SOUS-TRAITANCE

Les prestations, objets du présent marché, peuvent faire l'objet de sous-traitance. En aucun cas, la sous-traitance ne peut dépasser cinquante pour cent (**50**%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.
Le prestataire doit informer au préalable Al Barid Bank de l'identité du sous-traitant et lui présenter une fiche technique.
Le prestataire doit s'assurer que le sous-traitant a les qualités et compétences suffisantes pour effectuer les tâches qui lui seront sous traitées et dispose des mesures techniques et organisationnelles conformément aux dispositions de la loi **09-08** relative à la protection des données à caractère personnel.
Il est entendu et accepté que le prestataire demeure garant à l'égard d'Al Barid Bank et reste seul obligé envers lui de la bonne exécution de toutes les obligations du présent contrat. Il continue à répondre de sa seule et exclusive responsabilité au titre de la sous-traitance.
Le prestataire sera responsable également vis-à-vis du sous-traitant, sans que la responsabilité d'Al Barid Bank soit inquiétée ou recherchée d'une quelconque manière.
Les articles objet du présent appel d'offres peuvent faire l'objet de sous-traitance.
Le soumissionnaire choisit librement ses sous-traitants sous réserve qu'il notifie à Al Barid Bank les articles qu'il envisage de sous-traiter et l'identité, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse des sous-traitants et une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.
Al Barid Bank peut exercer un droit de récusation par lettre motivée, dans un délai de quinze (**15**) jours à compter de la date de l'accusé de réception de l'offre, notamment lorsque les sous-traitants ne remplissent pas les conditions prévues à l'article 7 ci-dessous.
Le titulaire demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché tant envers Al Barid Bank que vis-à-vis des ouvriers et des tiers.
Al Barid Bank ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

CHAPITRE 2 : CLAUSES TECHNIQUES

I. OBJET DU MARCHE

Le prestataire s'engage à exécuter la prestation de maintenance des bâtiments, équipements et installations techniques des sites pour le compte d'Al Barid Bank et ses filiales , désignées dans la suite par la prestation de service.

II. CONSISTANCE DE LA PRESTATION DE SERVICE

La Prestation de Service consiste, de manière globale, au maintien en bon état de fonctionnement et de sécurité de l'ensemble des équipements et installations et le redressement des non conformités dus à une cause quelconque et ce conformément aux dispositions et conditions techniques.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 24 du nouveau règlement des marchés d'ABB.

La sous-traitance ne peut en aucun cas dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du Marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du Marché.

Les prestations énumérées, ci-après, font partie du corps d'état principal et ne peuvent faire l'objet de sous-traitance :

Rubriques de maintenance	Elément exclusifs pouvant faire objet de sous traitance
Courant fort	Onduleurs, Ascenseur
Conditionnement d'air	
Plomberie - Sanitaires et Assainissement	
Menuiserie	
Divers génie civil	
Sécurité des fonds fixes et amovibles	
Protection contre l'Incendie : Extincteurs & RIA	Extincteurs, RIA

Le Prestataire de Service demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du Marché tant envers le Maître d'Ouvrage que vis-à-vis de son personnel et des tiers. Le Maître d'Ouvrage ne se reconnait aucun lien juridique avec les sous-traitants.

1. DESIGNATION DETAILLEE

Le présent appel d'offres porte sur la prestation de « **PRESTATION DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'Al BARID BANK ET SES FILIALES** ».

2. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La prestation de service rémunère la réalisation de :

- ✓ Visites périodiques de maintenance préventive et systématique dans le respect du programme d'intervention.
- ✓ Maintenance curative suite à la déclaration de non-conformité (24h/24 et 7J/7).

A. PERIMETRE D'INTERVENTION :

Les équipements et matériels à maintenir concernent les sous-ensembles décrits ci-dessous :

Sous-ensemble	Désignation
1	Courant fort
2	Conditionnement d'air
3	Menuiserie
4	Divers génie civil
5	Plomberie - Sanitaires et Assainissement
6	Sécurité des fonds fixes et amovibles
7	Protection contre l'Incendie : Extincteurs & RIA

B. ETENDUE DE LA PRESTATION :

La finalité de cette prestation est **de maintenir l'ensemble des bâtiments installations dans les sites désignés ABB et BARID CASH en bon état de fonctionnement et la réparation des incidents quel que soit leurs origines.**

La prestation comprend le déplacement, la main d'œuvre et les pièces de rechange usées ou défectueuses. Les interventions de la maintenance sur site sont planifiées dans le cadre des :

1- **Maintenances préventives :** Effectuées selon un échéancier pour réduire la probabilité de défaillance d'un bien ou d'un service rendu ou subordonnée à un type d'événement prédéterminé.

2- **Maintenances curatives :** Effectuées après toutes non-conformités déclarées par les usagers ou constatées par le maintenancier.

1. AUDIT D'ETAT DES LIEUX

Pour le bon déroulement de la prestation et afin de permettre au prestataire de prendre connaissance approfondie de chaque site objet de la maintenance. Le prestataire attributaire est tenu de réaliser à ses propres frais un audit de prise en charge des équipements et installations qu'il aura à gérer au titre du marché issu de cet AOO.

La durée de cet audit ne doit pas dépasser 02 mois au maximum depuis la notification du contrat.
Les non-conformités remontées suite à l'audit seront traitées comme suit :
-Pour les sites achevés avant les deux mois après attribution : les NC's seront relayés au prestataire sortant pour prises en charge.
-Pour les sites achevés après les deux mois : les NCs sont à prendre en charge par le prestataire attributaire.
Durant la période de l'état des lieux, le prestataire attributaire assurera l'ensemble des prestations énumérées dans le paragraphe C.
Les objectifs de cet audit de prise en charge sont les suivants :

- Prendre connaissance approfondie des prestations qui lui sont confiées après l'évaluation de l'état visuel et la vérification de l'état de fonctionnement des bâtiments, équipement et installations ;
- Contrôler la conformité des bâtiments et installations vis à vis de la réglementation en vigueur.

A la suite de cet audit, le prestataire attributaire :

1. Fournira un « Etat des lieux-**annexe 06** » reprenant les analyses réalisées par ses soins, ainsi que les préconisations formulées pour chacune d'elles ;
2. Pourra émettre des réserves lorsque l'installation présente un danger ou un risque pour les personnes ou lorsque l'installation n'est pas mise en conformité aux normes ;
3. Emettre des réserves lorsque certains travaux de remise à niveau apparaissent nécessaires et constituent une condition incontournable à l'obtention des résultats du point de vue du Client.

A la fin de la période contractuelle, un état de lieu de sortie qui doit être renseigné par le prestataire en trois exemplaires pendant leur dernière visite sur lequel il mentionne l'état de chaque équipement après le contrôle et le test de fonctionnement ;

4. Les états de lieux d'entrée et de sortie doivent être validés par les prestataires et les personnes habilités représentant le maître d'ouvrage.

2. DESCRIPTIF DE LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

- ✓ La maintenance préventive est définie comme toute intervention de contrôle et remplacement de composantes, afin de maintenir les installations et leurs environnements dans un état de fonctionnement optimal ;
- ✓ Le prestataire assurera la maintenance préventive par au moins une visite tous **les six mois par site (06 mois/site)**, **soit 2 visites par an par site** ;
- ✓ Le prestataire doit établir un planning de maintenance à communiquer au maître d'ouvrage le début de chaque semestre pour des fins de validation et intégration à GESTINIUM - ABB.
  Il s'engage à respecter à l'exception d'un cas de force majeur qui devra être argumenté accompagné d'un planning rectifié, en cas de non-respect du planning une pénalité sera appliquée voir tableau des pénalités.

  Conformément au planning le technicien intervenant se déplace sur des lieux du site pour assurer la maintenance préventive selon les normes en vigueur et selon les carnets de santé

relatifs à chaque équipement, le détail sommaire et non exhaustif des vérifications et des contrôles à dérouler est listés sur le tableau ci-dessous : **Détail des travaux de maintenance par sous ensemble technique.**

DETAIL DES TRAVAUX DE MAINTENANCE PAR SOUS ENSEMBLE TECHNIQUE :

- ✓ À la fin de chaque intervention préventive, le prestataire est tenu de renseigner la fiche d'intervention selon les canevas communiqués par le M.O **(Annexe 07**) ;
- ✓ Le prestataire doit joindre sur la solution GESTINIUM - ABB la fiche préventive ;
- ✓ Régler tous les dysfonctionnements relevés sur les lieux exceptés ceux qui sont déjà signalés sur l'état des lieux d'entrée une fois le problème est résolu, la non-conformité (NC) doit être clôturée au niveau de la solution GESTINIUM - ABB au plus tard le jour qui suit ;
- ✓ **Un modèle de fiche de contrôle** des équipements sera établi par le prestataire et validé par ABB, sur la fiche le prestataire doit décrire les anomalies détectées, un plan pour la réalisation des actions en cours avec les deadlines.
- ✓ **Le prestataire**

Les sous-ensembles concernés par la maintenance à savoir la vérification du bon fonctionnement et la remise en l'état en cas de panne ce détail comme suit :

DETAIL DES TRAVAUX DE MAINTENANCE PAR SOUS ENSEMBLE TECHNIQUE :

✓ SOUS ENSEMBLE TECHNIQUE	✓ DETAIL
▪ **Courant Fort**	
• Réseaux de distributions, • Disjoncteurs, disjoncteurs différentiels, répartiteurs, télérupteurs, contacteurs, relais, • Horloges et interrupteurs différentiels ; boite à colonne ; coffret pour compteur ; • Fils et câbles électriques, interrupteurs, prises de courant et tout autre accessoire de raccordement, de câblage et jonction électrique ; • Goulotte, embase, visserie, manchon, rail, voyant, serrure pour coffret, fusible et porte fusible, lampe pour voyant.	**Maintenance des installations électriques.** ▪ Vérification des réseaux de distribution électrique depuis les sources jusqu'aux équipements terminaux. ▪ Vérification et maintien en bon fonctionnement des tableaux généraux ▪ Faire une mesure d'isolement sur les armoires électriques ▪ Procède à un équilibrage des phases ▪ Vérification des voyants lumineux de contrôle ▪ Vérification du serrage de connexion ▪ Contrôle du bon fonctionnement des disjoncteurs ▪ Contrôle de la sensibilité des différentiels ▪ Contrôle du non-échauffement des câbles ▪ Contrôle de continuité de terre ▪ Vérification du serrage au niveau borne de terre ▪ Vérification du serrage au niveau borne de neutre ▪ Contrôle et maintien de la bonne fixation des tableaux

• Les réseaux et armoires / coffret /tableau de distribution électriques ondulées ou stabilisés, Boite à colonne, cartouche compteur, Disjoncteurs, Différentiels, fusibles de basse tension...) • Groupes électrogènes • Les ascenseurs : les appareils élévateurs • Les réseaux de terre : Relevé mise à la terre, amélioration de la terre. • Coupure de la courant de la partie informatique (courant ondulé) • Les Onduleurs et / ou les Stabilisateurs • La signalétiques (enseignes, totem, drapeaux ;;;etc) • Eclairage intérieur : Caisson tube néon, les spots sol, guirlandes Les panels LED encastrés, Lampes LED décoratifs Caisson led, spots et tous autres types de lamping. • Eclairage extérieur: Projecteurs, SPOTS, et tous autres types de lamping, • Eclairage signalétique : lampe enseigne (LED & Normal) ainsi que leur étanchéité • L'éclairage de sécurité : le système complet Bloc éclairage de secours compris leur lamping	▪ Contrôle et maintien de la bonne fixation des appareils ▪ Vérification de la boite à colonne ▪ Vérification du disjoncteur général et tableau électrique ▪ Remplacement équipement électrique (fusible, disjoncteur de 10A à 60A, relais, interrupteur ou équipement similaire) ▪ Rajout de câblage électrique et lampe en cas de besoin de renforcement d'éclairage. ▪ Vérification du Réseau électrique ▪ Vérification appareillage électrique (avec option onduleur) ▪ Les tests à vide de fonctionnement de l'ensemble de ces équipements. ▪ L'état des prises de courant d'alimentation, équilibrage. ▪ Effectuer les mesures de la terre (agence, informatique et GAB) des tensions et de l'ampérage... ▪ Régler les horaires des horloges selon les changements d'horaires de la Banque et après demande de la DMG. ▪ Recenser et remplacer les éléments et les articles nécessitant un remplacement (éclairage, sécurité, interrupteur…) ▪ Vérification des câbles, du serrage des cosses et des vis des appareillages et de l'isolement ▪ Câblages chaque fois que c'est nécessaire. ▪ Relevé de la consommation électrique Les lampes doivent être remplacés au minimum par des lampes de spécification similaires sinon supérieur (type, marque, optimisation d'énergie) **Maintenance des Equipements électriques : onduleurs, stabilisateurs, Groupe Electrogène** ▪ Contrôle des différents paramètres électriques en Entrée/Sortie du matériel ; ▪ Contrôler l'intensité au niveau de chaque phase ▪ Le nettoyage et le dépoussiérage de l'ensemble des appareils ▪ Contrôle du bruit des différents composants mécaniques du matériel ; ▪ Test de simulation du fonctionnement du matériel (sur batteries, sur bypass…) Contrôle et réglages des circuits électroniques de supervision et d'alarmes ; ▪ Contrôle des différents composants de puissance et filtres ; ▪ Contrôle des batteries ; ▪ Vérification et contrôle de la tension de sortie de l'onduleur et/ou stabilisateurs, contrôle de l'état des batteries et changement de celles défectueuses pour les onduleurs qui ne dépasse pas 5 ans de

Le système d'extinction automatique y compris qui doivent être maintenu dans leur programmation initial : - Les disjoncteurs divisionnaires 4x40A ou 4x60A - Les Horloges programmables de marque THEBEN ou équivalent - Les contacteurs 60A - Les répartiteurs • Porte d'accès à ouverture automatique	l'exploitation, calcul de la puissance, serrage du câblage et test d'autonomie. ▪ Vérification du niveau des batteries à préciser sur la fiche de contrôle ▪ Déplacement des onduleurs entre agence en cas de besoin. ▪ Mise à disposition d'un groupe électrogène pour assurer la continuité de l'activité de l'agence en cas de besoin. ▪ Vérification et mise à jour des schémas électriques sur les tableaux électriques et leurs établissement dans le cas d'absence. ▪ Le Prestataire doit prévoir des onduleurs et des stabilisateurs provisoires de remplacement neufs de 5 à 7 kVa, le temps de procéder à la réparation des pannes (5 Minimum). A cet effet, le Prestataire doit disposer du matériel de rechange suivant : Plusieurs Onduleurs de différentes puissances pour Vérification de l'état du câblage ▪ Essai du bon fonctionnement **Maintenance du local technique** : ▪ Nettoyage, dépoussiérage du local (grilles de soufflages, fenêtres …etc) , ▪ Énumération des articles à désengorger et s'assurer de leur évacuation lors de la visite postérieure. ▪ Vérification de l'étanchéité et l'humidité du local ▪ Vérification de la non-existence de rongeurs dans les lieux ▪ Contrôle des éléments de guidage (rails, galets ...) ; ▪ Vérification des articulations (charnières, pivots ...) ; ▪ Vérification des fixations ; ▪ Contrôle des systèmes d'équilibrage ; ▪ Contrôle de de tous les équipements concourant à la sécurité de fonctionnement ○ **Le contrôle réglementaire périodique pour l'ascenseur est à la charge du prestataire,** les vérifications nécessaires doit prendre en charge les ensembles ci-après : ○ **<u>Machinerie</u>** • Nettoyage du motoréducteur. • Vérification du niveau d'huile. • Vérification du manomètre • Contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage • Contrôle et nettoyage du tableau de manœuvre • Dépoussiérage de l'ensemble du local ○ **<u>Paliers</u>** • Vérification et réglage des portes palières • Nettoyage, contrôle des galets et des serrures • Contrôle des boutons d'appels

	○ **<u>Gaine</u>** • Vérification des tirants des câbles de traction • Essais des interrupteurs des fins courses • Contrôle de serrage des boulons des pattes de fixation • Graissage des guides cabine • Contrôle des réserves ○ **<u>Cabine</u>** • Contrôle de la boite de la porte électrique • Nettoyage de la plate-forme • Vérification, contrôle des sécurités • Vérification et réglage des précisions d'arrêt • Contrôle de l'état des coulisseaux • Contrôle du jeu entre les guides et la plate-forme ○ **<u>Cuvette</u>** • Contrôle de la prise électrique • Vérification du stop coup de poing • Et toute vérification découlant de bonnes pratiques ou exigées par la réglementation en la matière. ▪ Monte-charge
○ **Conditionnement d'air**	
Split Système Mural ; Split Système Cassette ; Split système Gainable ; Split système Console ; Pompes de distribution, Pompes à chaleur, Grilles de soufflage VMC	▪ Contrôle de la pression du circuit d'eau ▪ Vérification du fonctionnement des circulateurs ▪ Nettoyage du filtre sur la boucle d'eau si nécessaire ▪ Vérification et réglage du système thermodynamique ▪ Un contrôle d'étanchéité du circuit de fluide frigorigène : absence de fuite ▪ Relevés des températures de fonctionnement ▪ Contrôle de la pression de gonflage des vases d'expansion ▪ Gaines à air et systèmes de filtration, ▪ L'ensemble des appareils de mesure, ▪ Les organes de sécurité différents types de vannes, différents types de robinets, ▪ Réseaux transportant les fluides (conduites, gaines……), alimentation et armoires électriques associées, organes de régulation et decontrôle (relais, pressostats, contacteurs de puissance…..). ▪ Evaporation de condensation ▪ Température de refroidissement et d'aspiration ▪ Ventilation et extraction ▪ Système de circulation d'air,

	▪ Système de filtration ▪ Les caissons d'extraction, ▪ Les réseaux de gaines, ▪ Les bouches des soufflage et d'extraction, Grilles d'air neuf, d'extraction, de transfert Diffuseurs….. ▪ Les tableaux électriques associés... ▪ Thermostats ▪ Les piles des télécommandes .
○ **Menuiserie (Bois, Aluminium, Métallique …….etc)**	
Mobilier de bureaux : armoires, bureaux, caissons, **Portes :** avec profilé aluminium, en bois massif, en bois mdf, **Ouvertures** : Fenêtres, chassis, ouvertures VEC , accessoires de fixation des stores, des volets **Garde-corps en inox** **Porte drapeaux** **Portes affiches** **Support de fixation extincteurs** **Eléments de fermeture** : Serrures , cannons, clés	• Lubrification des paumelles et mécanismes • Assurer le bon fonctionnement du mécanisme ferme-porte hydraulique et réglage ou réparation si nécessaire • Inspection de la totalité de la menuiserie bois, métallique et aluminium et ses accessoires : Remise en état, ajustement avec changement de pièces de rechange. • Réparation de tous déréglage, desserrage ou détachement au niveau de la menuiserie bois et métallique, aluminium : portes, fenêtres, séparation, poignets, profilés, chaises, bureaux, tiroirs, comptoirs, bancs d'attentes, caisse métalliques, bahut, clapet, meubles de rangements ...etc. • Vérification de l'étanchéité des joints des vitrines , des portes, des fenêtres et séparation. • Remplacement des lames défectueuses des volets roulants et mécanisme. • Remplacement des vitres brisées : fenêtre et porte • Graissage des pièces en friction • Contrôle des rails et des chemins de roulement des fenêtres coulissantes Travaux de réparation accessoires de menuiserie (charnières, poignets, serrure) • Pose et dépose de tous les éléments sur support mural ou autre : (tableaux d'affichage et de portraits de sa SM, banderoles de communication, drapeaux, tableau de change, support d'affichage, extincteurs, SGFA, Mat porte-drapeau en inox....etc selon les normes requises.), • La confection des clés pour les bureaux, tiroirs et armoires, les butoirs, roulettes pour fauteuil et coulissants, joints,

	• Les rideaux avec fermeture mécanique ou automatique • L'ensemble des accessoires de stores et volets roulants (à l'exception des lames des stores et volets)
○ **Divers Génie CivilL**	
○ Revêtement ○ L'étanchéité ○ Faux plafond ○ Etat visuel du bâtiment…. etc.	▪ Vérification visuel de l'état de la structure du bâtiment (fissures, glissement …etc). ▪ Vérification visuel de l'état de l'étanchéité (test d'eau si nécessaire) ▪ Vérification des façades : 1- Revêtements muraux : Bonne fixation du marbre et des carreaux 2- Éléments de fixation en hauteur : Signalétique, drapeaux ▪ Vérification des revêtements de sol : bris, détachement, bruit …etc ▪ Nettoyage des faux plafonds et bouchage des trous pour éviter la prolifération des insectes ou rongeurs. ▪ Réalisation de petits travaux en maçonnerie et divers travaux du génie civil de remise en état suite à des fissurations apparentes au niveau des murs ou les interventions d'entretien initiées par le prestataire : Pose Brique ; Marbre/carrelage : Entrée, façade et intérieur d'agence ; Enduit ; Pose carreaux sols identiques à l'existant et Peinture ; Faux plafond modulaire (Armstrong) ; Faux plafond en staff lisse ; Faux plancher ; Plâtre ; Tout type de revêtement ; Etanchéité Murs et plafond. • Divers : Réalisation d'opération ponctuel sur les équipements : Exemple collage des codes-barres, enlèvement de stickers ……etc)
○ **Plomberie – Sanitaires & Assainissement**	
○ Tuyauterie ○ Robinetterie ○ Equipement sanitaire ○ Livraison et distribution eau de ville ○ Equipements sanitaires, ○ Les WC, ○ Mécanisme de chasse d'eau compris, ○ Les lavabos, vasques et lave mains, ○ Les sèche-mains électriques, ○ Les robinetteries, ○ Les douches.	▪ Contrôle et remplacement des pièces d'usure (Joints, raccord des conduites…) ▪ Contrôle et vérification d'absence des fuites d'eau ▪ Elimination de tous accessoires ou conduite usée pouvant provoquer une fuite d'eau ▪ S'assurer de la bonne évacuation des eaux usées et débouchage à chaque fois que c'est nécessaire : avec fosse septique ▪ Contrôle et vérification du bon fonctionnement des pompes de relevage ▪ La remise en état d'un dysfonctionnement de la pompe de relevage fosse et inondation ▪ Vérification et assurer la bonne étanchéité des regards ▪ Localiser la source et élimination des mauvaises odeurs

	▪ Vérification du bon fonctionnement des appareillages et des équipements de sanitaire ▪ Assurer le curage des fosses septiques par pompage une fois pendant la durée de la prestation
○ **Sécurité des fonds fixes et amovibles**	
Coffre-fort ; Chambre forte ; Armoire Forte :	▪ Déblocage, Réparation ou changement de la serrure dans les cas liés au manque d'entretien si nécessaire avec réarmement de la combinaison. ▪ Déblocage de la porte de CF, CHF, AF avec remise en état de la porte ▪ Lubrification et contrôle périodique sont obligratoire pour les composants mécanique de vérouillage.
○ **Protection contre l'incendie**	
Extincteurs & RIA	Maintenance des extincteurs : Poudre ABC, CO2 et Eau pulvérisée ✓ La vérification de la valve et des joints d'étanchéité ainsi que de toutes ses composantes ; ✓ La vérification des cartes d'inspection. ○ Pour les extincteurs à poudre et à eau pulvérisée : ▪ Contrôler la charge de la cartouche de gaz ▪ Vérifier les joints d'étanchéité, ▪ Vérifier le bon fonctionnement du système de sécurité, du percuteur, ▪ Vérifier le tube plongeur, ▪ Nettoyer les filtres, ▪ Vérifier le tuyau souple et l'ensemble du circuit d'éjection, ▪ Graisser les pièces mobiles, ▪ S'assurer du bon fonctionnement du mécanisme, ▪ S'assurer que l'étiquette de vérification existe, qu'elle est en bon état et que figurent sur cette étiquette, les mois et année d'usine, ▪ Plomber le système de sécurité à la marque du prestataire, ▪ Consigner la vérification sur le registre de sécurité Et si nécessaire : ▪ Remplacer l'agent extincteur ▪ Recharger ou remplacer la cartouche de gaz, ▪ Remplacer les joints défectueux, ▪ Remplacer les pièces défectueuses pouvant altérer le bon fonctionnement. ▪ Fixation des supports ○ Pour les extincteurs CO2, il convient de : ▪ Vérifier l'état du tromblon,

	▪ Vérifier l'état du joint, ▪ Contrôler la charge, ▪ Vérifier le flexible, ▪ Vérifier le bon fonctionnement du système de sécurité, o Assuré l'accrochage des extincteurs selon les normes requises o Assureer l'entretien des RIA selon les normes réglementaires requises o Communiquer les pièces justificatives (Bon d'intervention d'entretien) ✓ Assurer le redéploiement des extincteurs entre les sites afin de conformer chaque site à la charte en vigueur régissant la mise en place et l'usage à bon escient des extincteurs dans les différents sites ABB

Dans le cadre de la maintenance préventive Le prestataire doit :
- disposer des appareils de la surveillance méthodique et assidue des installations et des équipements ABB et BARID CASH afin d'analyser l'évolution d'un composant (Caméra infrarouge, capteurs pour mesurer le débit d'air, appareil ultrason...) et ce dans le cadre de sa mission prédictive.
-Coordonner les actions des autres prestataires sur les lots objet de cet AOO.
- Assister aux réceptions définitives des travaux et remonter au maître d'ouvrage les remarques,
-Mettre à jour les états des lieux d'entrée suite aux mise à niveau réalisées pa les MO et les communiquer.

3. DESCRIPTIF DE LA MAINTENANCE CORRECTIVE

a. Process de la déclaration :

Les interventions effectuées au titre de la maintenance corrective, ont pour objet la remise en état de fonctionnement des équipements suite à une défaillance totale ou partielle. Cette prestation consiste en :

- Le diagnostic de la panne et identification du problème avant intervention, ce dernier doit être mentionnée sur la Non-conformité déclarée sur la GESTINIUM - ABB;
- La correction de la panne relevée par ABB ou BARID CASH, soit par la réparation ou le remplacement des équipements défectueux, en spécifiant les actions effectuées ainsi que les PDR changés sur l'outil GESTINIUM - ABB via les modules dédiés.

1- déclaration

- **Partie ABB :**

La maintenance corrective est enclenchée l'outil disponible et opérionnel au niveau de l'agence est ce selon les régles suivantes :

- GESTINIUM - ABB: une fois la région est déployée et la solution est active.

- L’outil GMAO proposé par le prestataire : pour gérer la période avant le déploiment de l’applictaion Gestinium ABB

- Mails(*) : en cas de panne de l’une des applications

- Appels (*) : en cas de rupture de connexion

(*) Une fois l’application est fonctionnel le prestataire à l’obligation de rattraper et de déclarer la Non-conformité sur la GMAO afin de garder l’historique de panne

Suite aux pannes constatées par cette dernière.

- Pour le suvi et les besoins de relances, l'équipe régionale centralise les non-conformités des sites, elle contactera le prestataire par des e-mails et des numéros de téléphone qui seront notifiés aux attributaires.
- Le prestataire ne peut intervenir suite à un appel direct d'une agence sans traçabilité sur –l’un des outils de déclaration .

- Si c'est impossible de saisir la requête par l'utilisateur pour une raison valable, le Helpdesk du prestataire est tenue de saisir la NC lui-même.

- **Partie Barid Cash :**

La maintenance corrective est enclenchée par GMAO ; mails et appels suite aux pannes constatées par cette dernière. L'équipe régionale centralise les demandes d’intervention des sites, elle contactera le prestataire par des e-mails et des numéros de téléphone qui seront notifiés aux attributaires.

Le prestataire ne peut intervenir suite à un appel direct d’une agence sans traçabilité sur GMAO.

Si c’est impossible de saisir la requête sur GMAO par l’utilisateur, le HelpDesk du prestataire est tenue de saisir la DI lui même

b. <u>Traitement et formalisme :</u>

- **<u>Partie ABB :</u>**

A la fin de chaque intervention, le prestataire renseignera les éléments liés au redressement de la Non-conformité afin qu’elle soit dans un statut « Rétablie Non Cloturée», par la suite le prestataire validera l’intervention dans une séance tenante avec maître d'ouvrage le jour de l'intervention.

Après validation de l’intervention par le responsable agence ou son remplaçant mandaté, le prestataire doit veiller sur la clôture de la non-conformité sur GESTINIUM – ABB avant de quitter les lieux et il devra établir un rapport sur le diagnostic et les réparations effectuées en mentionnant :

- La cause de la défaillance ;

- Le détail de diagnostic ;
- Les articles remplacés ;
- En cas de remplacement d'un article ou d'un équipement, il faut impérativement mentionner sur la NC :
  - Les caractéristiques techniques de nouveau article ;
  - Les caractéristiques techniques de l'ancien article.

Le prestataire devra envoyer :

c. Une synthèse Hebdomadaire sur l'ensemble des opérations de la maintenance corrective au responsable régional ABB et BARID CASH ;
d. Un rapport de synthèse Trimestriel sur l'ensemble des opérations de la maintenance corrective. Il joindra à ce rapport les fiches d'intervention du préventif ;
e. Un rapport de synthèse Annuel comprenant une analyse de la maintenance corrective et les interventions des sous-traitants sur les extincteurs & les onduleurs ainsi que les plans d'action pour amélioration de la prestation.

- **<u>Partie Barid cash:</u>**

f. A la fin de chaque intervention, le prestataire remplira sa fiche d'intervention et l'enverra au maître d'ouvrage par mail le jour de l'intervention, après réception des travaux par le responsable agence ou son remplaçant mandaté. Une copie scannée de la FI doit être scannée et imputée à la DI sur GMAO en pièce jointe Le prestataire devra envoyer une synthèse journalière sur l'ensemble des opérations de la maintenance corrective au responsable régional BARID CASH.
g. Le prestataire devra établir un rapport sur l'ensemble des opérations effectuées.
h. Un modèle de fiche d'intervention des interventions préventif /curatif sera établi par le prestataire et validé par BARID CASH

Non-conformité répétitive :

La société est tenue de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute répétition de coupure, d'un même équipement et même problème, au cours des trente jours (30j) qui suivent la dernière Non-conformité, faute de quoi, une pénalité sera appliquée.

4. <u>MAINTENANCE D'AMELIORATION ET DE CONSEIL</u>

Le prestataire sera appelé à proposer pendant la durée du contrat toute solution technique qui pourrait améliorer le fonctionnement des installations électriques et de faire baisser à terme le coût de la maintenance. Il s'engage dans la gestion des projets d'économie d'énergie engagés par ABB et/ou BARID CASH et à cet effet il doit mesurer l'évolution de la consommation d'énergie pour chaque site et de ressortir les écarts de la consommation.

Le prestataire en tant que professionnel doit nous avertir de tout changement de législation qui nécessiterait une adaptation de matériel voire une modification des prestations.

- Exclusions de la prestation de maintenance :

La prestation de maintenance ne couvre pas la réparation des dégâts dus à :

- ✓ La force majeure (Séisme, Grève, émeutes ou guerre) ;
- ✓ L'accident (incendie, inondation, effondrement des locaux, chocs brusques, actes de vandalisme surtension électrique validée par les agents compétents d'ABB et ses filiales) ;
- ✓ Le remplacement des batteries pour les onduleurs qui dépasse 5 ans de leur mise en service ;
- ✓ La réinstallation électrique des totems après avoir été entamés par des travaux des abords de l'agence ;
- ✓ L'installation des déshumidificateurs dans les espaces humides ;
- ✓ Les clés et les serrures des portes d'accès ppal des agences ;
- ✓ Le remplacement complet des serrures & des combinaisons des équipements de sécurité du fonds (CF, AF et CHF) ;
- ✓ Les panneaux signalétiques (Totem, Enseigne, Drapeau) non alimentés électriquement ou installés sans câblage ;
- ✓ La détection d'incendie ou intrusion ;
- ✓ L'extinction automatique installée et programmée pour détection d'incendie, GAB, la sirène, DVR……..
- ✓ La pose, dépose et installation électrique d'un équipement (onduleur, stabilisateur, climatiseur, armoire électrique, panneau signalétique)
- ✓ Les extensions électriques (des prises ondulées, des prises normales, des interrupteurs, des goulottes)
- ✓ Les switches et les racks informatiques sauf l'alimentation électrique qui rentre dans le périmètre de la prestation MLT

Les fissures structurelle qui se manifestent sur les éléments porteurs du bâti, tels que les murs, les plafonds, les planchers, ou les dalles.Dans ces cas, le prestataire signale à ABB et BARID CASH, dans un rapport détaillé les circonstances et la preuve que les dégâts ne sont pas dans le périmètre de la prestation, accompagnée de toute justification nécessaire, pour les cas des incidents liés à l'instabilité électrique le prestataire doit mettre à la disposition de ABB et BARID CASH un analyseur de puissance afin de déterminer les instabilités de tension enregistrées, ainsi un rapport détaillé avec des courbes illustratifs La réparation sera alors effectuée et facturée à ABB et BARID CASH selon les tarifs proposés par le prestataire et acceptés par ABB.

En cas de doute sur l'origine de l'incident et si le prestataire ne peut pas apporter la preuve du cas d'exclusion, celui-ci assurera la réparation conformément aux conditions de l'AO.

C. GESTION DES DECLARATIONS, REPORTINGS DE SUIVI ET COMITE DE PILOTAGE

Al Barid Bank met à la disposition du prestataire un accès à la solution de gestion de la maintenance (version Web et mobile) GESTINIUM - ABB

Le prestataire est tenu responsable de son utilisation pour :

1. Vérifier les plannings de maintenance préventive et joindre les fiches de MP ;
2. Checker les déclarations de non-conformité par site ;
3. Notifier la prise en charge jusqu'au rétablissement sur la solution (version WEB/ Mobile).

Pour ce faire, le prestataire est tenu de :

- ✓ Communiquer pour chaque technicien et les équipes support : numéro de téléphone, compte mail,
- ✓ Equiper les techniciens et les équipes support affectées à la gestion du contrat d'un téléphone androide SMART afin de leur créer des comptes d'accés : Une formation et guide utilisateur sera fourni à l'équipe projet afin d'utiliser efficacement la solution tout au long de la durée de la prestation.

Sur la solution GESTINIUM, il ya lieu de :

- Alimenter la solution GESTINIUM - ABB par le planning de maintenance préventive ;
- Effectuer et renseigner les rondes journalières par équipement sur le module de la gestionnaire des rondes ;
- Renseigner l'état des indicateurs au quotidien sur la solution GESTINIUM - ABB (température, humidité, alertes, niveau de charge ……etc) ;
- Déclarer toutes les constatations, interventions et incidents et assurer leur clôture sur la solution GESTINIUM – ABB pour produire les **FICHES D'INTERVENTION CURATIVE DE LA NON CONFORMITE ;**
- Prélever et renseigner les valeurs des compteurs journaliers sur le module de la gestionnaire des énergies ;
- Compléter et fiabiliser si nécessaire l'inventaire des équipements sur l'outil GESTINIUM - ABB : Les équipements sur le site sont équipés de QR code qui servira d'identifiant au suivi de l'état de santé de chaque équipement et de l'ensemble des interventions réalisées sur chaque équipement ;
- Renseigner les faits marquants sur un rapport détaillé ;
- Déclencher les plans d'action ressorties suites aux réunions d'encadrement avec le M.O sur le gestionnaire des tâches ;
- Renseigner les cahiers de santé des équipements stratégiques d'une fréquence régulière.
- Renseigner les opérations spéciales demandées sur le module gestion des demandes

Important : Le prestataire doit disposer d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur « FMAO » et d'un help desk pour la gestion des prestations « Une licence de l'outil doit être

remise avec les documents de l'appel d'offre avec le nombre d'accès maximum des utilisateurs et une indication sur le nombre maximum d'accès simultanés » et ce en cas de non disponibilité de la solution GESTINIUM - ABB

a. RAPPORT ET SUIVI DES PRESTATIONS EFFECTUEES

- Produire les rapports de synthèses périodique notamment :

  - Les fiches d'intervention de maintenance préventive/curative ;
  - Le rapport de synthèse de la maintenace préventive (doit contenir le détail des actions, nettoyage, réparation remplacement….etc) et les dates d'exécution ;
  - La synthèse des appels de dépannage et de demande d'intervention reçus pendant le mois écoulé, en précisant le nombre d'heures passées en dépannage, le nombre et la durée des interruptions de fonctionnement des installations, les dispositions correctives prises en conséquence ;
  - Le suivi des indicateurs qui seront mis en place ;
  - Tout autre rapport nécessaire au pilotage de la prestation et de l'état des équipements visant à améliorer la qualité des prestations, la sécurité de fonctionnement des équipements, les consommations en fluides.

b. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Tous les ans, ou sur demande du maître d'ouvrage, le prestataire établit un bilan détaillé et précis de l'état du matériel dont il assure l'exploitation. Ce bilan doit faire apparaître, élément par élément :

Au regard de l'exploitation :

- La durée de vie probable ;
- Le rendement constaté, comparé à celui prévu à l'origine par le fournisseur ;
- Une statistique de pannes établissant des relations de causes à effets ;
- Les anomalies constatées à l'occasion de ces examens,

Au regard de l'évolution des besoins :

- La mise en évidence de l'éventuelle insuffisance des installations face à une évolution des besoins qu'il convient de définir avec rigueur.

Ce bilan fera notamment apparaître le nombre d'interventions préventives systématiques et conditionnelles de l'année :

- Nombre et valorisation des heures de main d'œuvre ;
- Coût et liste des pièces détachées remplacées lors des visites ;
- Le nombre d'interventions curatives de l'année…..etc.

c. REUNION DE TRAVAIL

Le prestataire et le maître d'ouvrage se réunissent périodiquement dans le cadre de réunions de suivi de l'avancement des prestations, de sorte que chacune des parties soit informée de

l'avancement des prestations par rapport au planning, ainsi que des éventuels problèmes rencontrés. Le nombre et les dates de réunions annuelles convenues entre les parties seront indiqués dans une réunion avant démarrage.

d. INTERLOCUTEUR DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage à désigner pour la réalisation des prestations un interlocuteur privilégié parmi ses collaborateurs.

Le nom de ce responsable est précisé pour chaque mission de maintenance.

La DMG ABB et BARID CASH doit être informé de chaque changement d'équipe ou de technicien avec le motif de changement. Le prestataire doit accompagner sa demande de changement par les coordonnés permettant la création du profil sur la solution GESTINIUM - ABB

e. GESTION DE LA DOCUMENTATION ET REPORTINGS A LIVRER

Dans le cadre de la Prestation de Service, le Prestataire de Service est tenu de remettre à ABB et BARID CASH les documents suivants :

- Un rapport de synthèse trimestriel sur l'ensemble des opérations de la maintenance corrective. Il joindra à ce rapport les fiches d'intervention préventif ;
- Un rapport de synthèse annuel des interventions effectuées
- Reporting trimestriel des interventions, consommables, relevé des consommations énergétiques, indicateurs de performance, dysfonctionnements par site & les axes d'amélioration ;
- Les fiches d'entretien des extincteurs d'une fréquence trimestrielle ;
- Le rapport des anomalies marquantes ;
- L'état des équipements dégradés (vétuste et obsolètes) qui nécessitent le changement

  - Faire parvenir une présentation PowerPoint en guise d'illustration des points qui seront abordés lors de la réunion semestrielle/trimestrielle et qui doit inclure d'une manière exhaustive, une situation des prestataions réalisées préventives/curatives (les reportings/synthèses)

Reportings et suivi des prestations :

Le prestataire devra livrer un reporting trimestriel comprenant :

a. Les interventions correctives par site par lot sur une période donnée;
b. Le taux de respect de la maintenance préventive ;
c. La gestion d'énergie (eau, électricité...) ;
d. Les différents indicateurs de performance « à la demande du client » ;
e. Les dysfonctionnements (liés ou non à la maintenance globale) ;

f. Un rapport des faits marquants.

3. Obligations et rôle du prestataire :

A. Obligation de résultat

Le prestataire souscrit à une obligation de résultat pour l'exécution de la prestation. Il s'engage :

- Assurer la fourniture de la Prestation en termes de coût, de contenu, de qualité et de délai définis au présent Contrat ;
- À exécuter dans le respect des dispositions légales, réglementaires qui s'appliquent au périmètre de cette prestation ;
- En coordination avec le maître d'ouvrage à gérer les relations avec le voisinage, les régies et les autorités en ce qui concerne la réalisation des interventions ;
- À assurer le suivi et l'assistance des travaux de mise à niveau des locaux ABB et BARID CASH ;
- A adopter une démarche d'amélioration continue ainsi que la réalisation d'actions concrètes sur l'économie d'énergie ;
- Le prestataire de la maintenance multi technique doit assister aux réunions de réceptions provisoires et définitives des différentes agences et DR.
- Le prestataire doit assurer et prendre en charge les contrôles regelemntaires des equipements névralgique surtout celui des ascenseurs et des monte-charges.

B. Garantie de fonctionnement

- Le Prestataire doit assurer une disponibilité continue des biens à entretenir ;
- Le prestataire doit assurer le bon fonctionnement de l'installation pendant toute la durée de la prestation, étant entendu que l'entretien, durant cette période, lui est confié sans interruption ;
- Toutefois et à défaut d'assurer cet entretien pendant la durée de validité de la prestation de maintenance, dans les délais fixés au présent AO, ABB et BARID CASH déploieront tous les moyens nécessaires en vue d'assurer cet entretien, aux frais du prestataire ;
- Le prestataire doit diminuer le taux des interventions en curative tant qu'il suit correctement leur planning de préventive ;
- Le prestataire doit impérativement faire une fois par an, une thermographie infrarouge de toutes les armoires électriques ABB et BARID CASH ;
- Le Prestataire assurera la formation de son personnel et veillera au respect des décrets et de la réglementation en vigueur dans les domaines suivants :
    1. La sécurité incendie ;
    2. La réglementation et habilitation électrique ;
    3. Les travaux en hauteur.

C. Protection des installations existantes :

- Le Prestataire aura à sa charge la protection de tous les équipements et installations voisins de ses interventions ou liés à celles-ci. (Ex : équipements informatiques...). Sinon,

tout dégât ou interruption de service qui peuvent résulter de son fait sont réparés par lui-même et à ses propres frais ;

- Le Prestataire est responsable de la bonne observation des règlements de sécurité ;

D. Gestion de pièces détachées et consommables :

Le prestataire prendra en charge l'achat et la gestion du stock de pièces détachées nécessaires à ses interventions dans le cadre d'un forfait pièce et main d'œuvre.
Ce stock devra permettre l'entretien normal et le renouvellement des pièces usées dans le cadre des prévisions que le prestataire sera tenu d'établir en fonction de l'état du matériel.

Le Prestataire doit approvisionner à sa charge et disposer à tout moment d'un stock suffisant de produit à usage de maintenance de n'importe quelle nature dans ses locaux.

Les pièces dont l'échange est nécessaire seront remplacées par des pièces identiques. Le mot « identique » signifie que les équipements utilisés en remplacement doivent obligatoirement être d'origine, neufs, compatible avec la configuration en place et de niveau technique identique.
Les pièces de rechange deviennent propriété d'ABB et BARID CASH, les pièces reprises sont toujours la propriété d'ABB et BARID CASH.
Le Prestataire doit assurer la fourniture et la pose des pièces de rechange et du consommable des lots sous contrat cité ci-dessous :

- **Exigence 1 :** Etat neuf et compatibles avec les installations de chaque site. Le stock est de la responsabilité du prestataire qui doit faire face à toute pénurie ;
- **Exigence 2 :** Pièces et consommables changés doivent être récupérées et gardés aux locaux du maître d'ouvrage ;
- **Exigence 3 :** Les équipements qui sont toujours en état de marche, le maître d'ouvrage peut demander au prestataire de les récupérer et les déployer dans un autre site, hors travaux d'investissement par le prestataire.

A noter que les consommables ci-dessous sont à la charge du prestataire :

- Gaz frigorigène de 1er qualité, Azotes et produits de nettoyages et de protections des circuits frigorifiques et hydrauliques, filtres pour circuit frigorifiques ;
- Gaz pour le soudage, baguettes en cuivre argentée, baguettes pour soudages à l'arc ;
- Graisses, lubrifiants, huiles ;
- Charge des extincteurs y compris accessoires (joints, spaclettes, lances, tuyaux…) ;
- Produits détartrants, filmogènes, traitements anti-corrosions ;
- Peinture de traitement de surface de différentes natures ;
- Visserie, boulonnerie, joints, rivets, chevilles, tiges filetées et produits d'assemblage de différentes natures et tout autre matériel de fixation ;
- Fusibles, goulottes, fils électriques, cosses, lampes de présence de tension ;
- Tresses et garnitures mécaniques.;

E. Garantie des produits :

- Le prestataire déclare que les produits qui sont livrés à ABB ou BARID CASH ne sont pas utilisés et qu'ils sont d'origine et fabriqués de matériaux neufs et qu'ils appartiennent, préférablement, aux constructeurs des équipements ;
- Tout matériel ou pièce livrés par le prestataire qui serait jugé non conforme par ABB ou BARID CASH ne sont pas utilisés et qu'ils appartiennent, préférablement, aux constructeurs des équipements ;
- Le prestataire doit assurer le suivi de la garantie et l'application de ses clauses pour l'ensemble des équipements et matériels pour le compte ABB et BARID CASH ;
- Les produits et consommables doivent être conformes aux spécifications requises.

F. Allocation des moyens humains et matériels agrées

➢ Moyens humains :

Le Prestataire de Service est tenu d'affecter à l'exécution du Marché les moyens humains et matériels proposés dans son dossier technique et sur la base desquels le Marché sera signé.

Sauf dans le cas où ABB en aurait décidé autrement, le Prestataire de Service ne peut apporter aucun changement aux moyens précités.

Toutefois, si pour des raisons indépendantes de la volonté du Prestataire de Service, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres de son personnel, il devra présenter à l'agrément du Maître d'Ouvrage, une personne de qualification égale ou supérieure à celle dont le remplacement est demandé.

Enfin, si le Maître d'Ouvrage découvre qu'un des membres du personnel du Prestataire de Service s'est rendu coupable d'un manquement sérieux et/ou poursuivi pour délit ou crime ou s'il a des raisons suffisantes de n'être pas satisfait de sa performance, le Prestataire de Service devra, sur demande de ABB, fournir immédiatement un remplaçant dont les qualifications et l'expérience doivent, au moins, être égales celles de la personne à remplacer. De plus, le Prestataire de Service ne peut prétendre à aucune indemnité du fait de ce changement.

En outre, le Prestataire de Service est responsable et reste garant, vis-à-vis de ABB, de tout son personnel, en toutes circonstances. Il s'en suit que le Prestataire de Service fera son affaire du transport, de l'hébergement, de la nourriture et de la santé ainsi que, de manière générale, de toutes ses obligations envers son personnel.

➢ Moyens matériels

Le prestataire fournira les moyens logistiques nécessaire à ceux mis à la disposition du ABB et BARID CASH faisant l'objet d'intervention sont :

i. Moyen de manutention pour les intervention à hauteur (Des échelles à grand hauteur, Echafaudage, Nacelle…) ;

j. Matériel de sécurité des personnes et des biens liés aux activités du présent contrat (harnais, balises, tapis, isolant, araignée de terre, perche….. etc.) ;
k. Outillage, appareil de mesure, les petites fournitures (Fusibles, lampes témoin, petite visserie….. etc.) ;
l. Moyens de communication (Téléphone portable obligation d'un modèle Smart Phone);
m. Moyens de transport pour faciliter les interventions d'astreinte .

I. ASSURANCE QUALITE DE LA PRESTATION DE SERVICE

✓ **Assurance qualité de la Prestation de Service**

Le Prestataire de Service s'engage à réaliser la Prestation de Service dans les délais impartis, de manière efficace et professionnelle, en conformité avec les normes généralement admises pour des études similaires et à rectifier, sans frais, toute partie de la Prestation de Service refusée par ABB et/ou BARID CASH ou signalée par elle comme étant incomplète ou non conforme. A cet effet, le Prestataire de Service devra mettre en place un système d'assurance qualité et le décliner dans un plan qualité. Ce dernier devra préciser notamment les éléments suivants :

- Les méthodes et les normes à adopter pour la réalisation de la Prestation de Service ;
- Les moyens humains et matériels à mobiliser ;
- Le programme détaillé de réalisation de la Prestation de Service en précisant la durée de participation et les dates d'intervention de chaque membre de l'équipe du Prestataire de Service ;
- Les procédures d'exécution et de contrôle qui seront mises en œuvre.

✓ **Contrôle qualité**

ABB et BARID CASH peuvent procéder, sans aucune limitation, au contrôle qualité de la Prestation de Service. De plus, les contrôles ainsi effectués ne pourront en aucun cas décharger le Prestataire de Service d'une quelconque de ses responsabilités ou garanties résultant du Marché.

✓ **Mises au point et reprises de la Prestation de Service**

Avant de valider la Prestation de Service, ABB fera les mises au point requises. Les reprises et ajustements qui pourraient être demandés au Prestataire de Service en conséquence lui seront notifiées par écrit ; étant précisé que celles-ci n'emportent pas allongement des délais contractuels et n'ouvriront droit, dans tous les cas, à aucun paiement supplémentaire.

J. OBLIGATIONS COMPLEMENTAIRES DU PRESTATAIRE DE SERVICE

✓ **Non modification des dispositions d'exécution**

Dès que le Maître d'Ouvrage aura fixé son choix sur des dispositions d'exécution, le Prestataire de Service ne pourra demander aucun changement ou variante, pour quelque raison que ce soit, sauf si ABB en fait expressément la demande par écrit.

- ✓ **Promotion de l'emploi local**

Le Prestataire de Service doit recourir, autant que réalisable, à l'emploi de la main d'œuvre locale pour la réalisation du Marché. A cet effet, les formalités de recrutement et de paiement des employés sont celles prévues par les dispositions de l'article 19 du CCAG-EMO.

- ✓ **Désignation du représentant habilité du Prestataire de Service**

Le Prestataire de Service s'engage à désigner et à maintenir pendant toute la durée du Marché, un représentant habilité unique, compétent et qualifié. Il sera responsable du parfait déroulement de toutes les opérations rentrant dans le cadre du Marché. Il assistera le personnel de ABB chargé de contrôler ce déroulement et se mettra à leur disposition en tant que besoin.

Par ailleurs, ABB peut demander à tout moment, au Prestataire de Service, le changement de son représentant habilité. Dans ce cas, ABB précisera, dans sa demande, le délai maximum imparti au Prestataire de Service pour procéder au changement requis.

Enfin, le Prestataire de Service doit procéder au remplacement immédiat de son représentant habilité en cas d'indisponibilité (congés, maladie…) ; étant précisé que le remplaçant devra avoir les mêmes pouvoirs et être agréé préalablement par ABB.

K. ROLE D'ALERTE DU PRESTATAIRE SUR LES MISES EN CONFORMITE ET LA SECURITE DES PERSONNES

Le prestataire doit agir en professionnel et respectant la réglementation en vigueur. D'une manière générale, il suivra l'évolution de la réglementation et en informera ABB afin de nous permettre de respecter les obligations de mise en conformité aux lois en vigueur.

Pendant toute la durée de la prestation, le prestataire pourra émettre des réserves notamment lorsqu'une ou des installations présentent un danger ou un risque pour les personnes et demander à ce que des travaux de mise en conformité soient effectués dans les plus brefs délais.

Tous le personnel du prestataire qui sont amenés à intervenir doivent être équipés des EPI réglementaires et à jour de leurs contrôles.

Les travaux de mise en conformité des bâtiments et installations au regard de toutes législations et réglementations existantes ou futures, en quelque matière que ce soit, sont à la charge du prestataire lorsqu'il s'il s'agit de rédiger des procédures, formation de son personnel ou de celui de ses sous-traitants.
Le titulaire s'engage à disposer une police d'assurance couvrant tous les risques dont il pourrait être tenu.

L. OBLIGATION DE CONSEIL

Le prestataire a une obligation de conseil, d'information, de prévenance et de recherche d'amélioration sur l'ensemble des éléments du présent appel d'offre. Il est notamment, force de proposition, tant sur le plan du mode de fonctionnement des installations dont la maintenance ou

l'exploitation lui sont confiées, que sur les évolutions technologiques qui lui paraîtraient nécessaires pour réduire les coûts et améliorer la fiabilité des installations.
Il conseillera ABB en vue de permettre l'optimisation de la consommation énergétique.
De surcroît, le prestataire proposera à ABB toutes les améliorations d'installations qui pourront contribuer à la sauvegarde et au maintien en bon état de fonctionnement du patrimoine immobilier.
Le prestataire fera connaître par écrit, les suggestions et les avantages qui en découleraient pour le maître d'ouvrage.
Le prestataire s'engage à communiquer au maître d'ouvrage l'état des équipements vétustes et obsolètes qui nécessitent le changement, le maître d'ouvrage aura la tâche de confirmer et/ou infirmer cet état.
Le prestataire s'engage à remonter séance tenante par e-mail tout dysfonctionnement sur les sites ou suite à une solution alternative (qui présente un risque/les faits marquants) avec une prise des photos et ce pour l'orientation aux services concernés pour une éventuelle prise en charge.

M. HYGIENE ET SECURITE

- Chaque employé travaillant chez ABB doit respecter les règles et procédures établies par le service de prévention des risques et afférentes à l'hygiène et sécurité, d'une façon générale il est tenu de respecter le règlement intérieur d'ABB;
- Le prestataire doit obligatoirement adhérer à l'ensemble des consignes et procédures résultantes des réunions du comité d'hygiène;
- L'ensemble des techniciens intervenants du prestataire sur les sites ABB doivent avoir le Pass vaccinal ;
- Le personnel du prestataire doit être doté d'un vêtement de travail, et éventuellement de protection. En outre, tout le personnel du prestataire intervenant sur le site, y compris le personnel d'encadrement, doit porter en permanence un insigne spécifique de leur entreprise ;
- Le maintien des équipements et outillages en conformité aux exigences de sécurité ;
- L'adaptation des matériels, installations et dispositifs (échelles, échafaudages …….etc).

Malfaçons :
Si en cours d'exécution du contrat des malfaçons viennent à être décelées ou une partie des livraisons s'avère non conforme au contrat ; notamment tout certificat, référence de qualité et toutes autres informations avancées qui s'avèrent fausses ou non existantes, le prestataire s'oblige à en garantir la réparation. Les dépenses y afférentes seront à sa charge.

NB : Le maître d'ouvrage peut à tout moment mettre en place un bureau de contrôle pour la vérification de la conformité des installations et le prestataire doit s'engager à procéder aux levées des réserves relatives aux travaux cités.

L'obligation de résultat de la prestation est mesurable par des indicateurs de performance.

- **Délais :**

Après la déclaration de l'incident par le maître d'ouvrage, le prestataire s'engage à intervenir sur l'équipement concerné et le réparer, dans les délais indiqués dans le tableau ci-après. Le prestataire doit obligatoirement avoir une présence au minimum dans les villes principales. Dans les autres villes, les délais ci-dessous sont majorés d'un temps raisonnable du trajet à partir de la ville la plus proche, où le fournisseur est installé. Pour chaque région, le prestataire doit nous communiquer la liste des effectifs par zone et leurs profils.

- **Pour Barid Cash :**

Niveau de la panne	**Délais d'intervention**		**Délais de remise en service**	
	En ville	Extérieur de la ville	En ville	Extérieur de la ville
C4/C3(*)	2h	6h	3h	7h
C2	1 journée		1 journée	
C1	1 journée		2 journées	

- **Pour ABB :**
  - **LOT 1, 2 & 3 :**

Niveau de la panne	**Délais d'intervention**		**Délais de remise en service**	
	En ville	Extérieur de la ville	En ville	Extérieur de la ville
C4 : Bloquant (*)	1/2 h	3 h	2h	7h
C3 : Majeur	2h	6h	3h	1 journée
C2 : moyen	2 journées		4 journées	
C1 : mineur	5 jours		10 jours	

  - **LOT 4**

Niveau de la panne	**Délais d'intervention**		**Délais de remise en service**	
	En ville	Extérieur de la ville	En ville	Extérieur de la ville
C4 : Bloquant (*)	1/2 h	5 h	4h	8h
C3 : Majeur	2h	6h	3h	1 journée
C2 : moyen	2 journées		4 journées	
C1 : mineur	5 jours		10 jours	

(*) : Dans le cas des pannes bloquantes, un rapport de diagnostic doit être envoyé par le prestataire. Ce dernier doit recourir à une solution provisoire en cas de contrainte majeure.

Définition :

- Bloquant : un défaut critique qui engendre un arrêt partiel ou total de la continuité de service.
- Majeur : défaut sans impact sur le service qui peut éventuellement basculer vers l'état critique.
- Moyen : défaut avec impact sur l'environnement de travail sans impact sur l'arrêt d'activité.
- Mineur : défaut qui n'a pas d'impact sur le service.

- ✓ L'origine du délai d'intervention est l'horodate à partir duquel la panne est portée à la connaissance du Fournisseur via les outils de déclarations mise à disposition selon leur disponibilité La solution GESTINIUM – ABB - GMAO PRESTATAIRE - MAIL -TELEPHONE;
- ✓ L'origine du délai de réparation est l'horodate de l'intervention porté par les représentants d'ABB sur les fiches d'interventions ;

Selon la gravité de la panne, ABB décidera si le prestataire doit intervenir dans les heures normales ou hors heures normales (voir paragraphe horaires d'intervention).

Le prestataire devra fournir, dans sa réponse à l'appel d'offre la liste des villes où il est installé.

- **Typologie des pannes**

La typologie des pannes (nature, criticité, niveau) est définie comme suit :

Criticité	Niveau	Nature de la panne
C4	Bloquant	Risques d'incendie ou d'explosion Coupure de courant électrique générale : tout le site est hors service Débordement des eaux Défaut d'isolement des installations ou des appareils Risque de chute d'équipement sous contrat ou toute situation présentant un risque d'accident de travail sur les exploitants de l'agence Blocage de la porte principale Blocage coffre-fort-Chambre forte-Armoire forte Apparition des fissures sur la structure Risque de chute des morceaux apparents de marbre des façades mi-décollées
C3	Majeur	Panne au niveau du local technique (courant, fuite, coffret électrique.) Signalétique extérieur (éclairage, le surchauffe anormal des prises électriques...) Câbles chauffants de toiture Panne au niveau de groupe électrogène

		Problème d'alimentation électrique du GAB Arrêt du conditionnement du local technique/Climatisation Fuite d'eau Canalisations : odeurs d'égouts, Canalisations bouchées
C2	Moyen	Défaillance d'un ou de plusieurs éléments au niveau utilisateur sans perturber le bon fonctionnement de l'agence mais qui peut dégénérer par la suite : prises de courant, câble, climatiseurs, équipement sanitaire, …
C1	Mineur	Eclairage intérieur de l'agence : lampes grillées, niveau d'éclairement… Climatisation inefficace (température, ventilation.) Eclairage de secours Chauffe-eau électrique en panne

- **Délais de réalisation de la prestation et pénalités de retard :**

Les délais sont exprimés en heures ouvrables, jours ouvrables et semaines calendaires.

- **Pour Barid Cash :**

Les délais sont exprimés en heures ouvrables, jours ouvrables et semaines calendaires.

L'Horaire Normal d'exploitation est le suivant :

- ✓ 8h00 à 20h00 du lundi au samedi (Horaire Ramadan : 9h00 à 18 :00)

Le Prestataire devra s'adapter aux horaires BARID CASH si changement d'horaires.

Les périodes en dehors de l'Horaire Normal, c'est à dire de 20h00 à 8h00 du lundi au vendredi, les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés seront dits Hors Heures Normales et notées "HHN".

A la demande BARID CASH, les prestations pourront être réalisées HHN dans le cadre de l'astreinte. Dans ce cas, les travaux doivent être programmés après validation de BARID CASH de la solution retenue pour prendre les dispositions nécessaires (accès, gardiennage, sécurité...).

- **Pour ABB :**

L'Horaire Normal d'exploitation est le suivant :

- ✓ 8h00 à 16h30 du lundi au vendredi (Horaire Ramadan : 9h00 à 15h00) ;
- ✓ 8h00 à 12h30 samedi pour certains sites.

Le Prestataire devra s'adapter aux horaires d'ABB si changement d'horaires.

Les périodes en dehors de l'Horaire Normal, c'est à dire de 16H30 à 8h00 du lundi au vendredi, les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés seront dits Hors Heures Normales et notées "HHN".

A la demande d'ABB, les prestations pourront être réalisées "HHN" dans le cadre de l'astreinte. Dans ce cas, les travaux doivent être programmés après validation d'ABB de la solution retenue pour prendre les dispositions nécessaires (accès, gardiennage, sécurité...).

- **Astreinte :**

Le prestataire mettra à notre disposition 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un service d'astreinte, inclus dans le forfait, chargé d'intervenir dans les meilleurs délais sur simple appel téléphonique des responsables ABB / BARID CASH.

- **Délais :**

Après la déclaration de l'incident par le maître d'ouvrage, le prestataire s'engage à intervenir sur l'équipement concerné et le réparer, dans les délais indiqués dans le tableau ci-après. Le prestataire doit obligatoirement avoir une présence au minimum dans les villes principales (Laayoune, Marrakech, Agadir, Rabat, Tanger, Casablanca, El Jadida, Fès, Meknès, Oujda). Dans les autres villes, les délais ci-dessous sont majorés d'un temps raisonnable du trajet à partir de la ville la plus proche, où le fournisseur est installé. Pour chaque région, le prestataire doit nous communiquer la liste des effectifs par zone et leurs profils.

- **Période non ouvrée:**

- Installations critiques (C4 et C3) : 2 heures en ville, 6 heures hors ville au maximum.
- Installation sans criticité particulière (C2 et C1) : Une journée.

- **Astreinte**

Le prestataire mettra à notre disposition 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, un service d'astreinte, inclus dans le forfait, chargé d'intervenir dans les meilleurs délais sur simple appel téléphonique des responsables ABB / BARID CASH

- **Indicateurs de performances :**

✓ **Critères de réactivité/efficacité :**

Toute demande d'intervention fait l'objet d'un engagement du prestataire en termes de qualité de service et de réactivité.

Les indicateurs à communiquer mensuellement par le prestataire pour évaluer ces critères sont :

- Le nombre et le pourcentage des interventions préventives et curatives par période (semestre/année) ;
- Le nombre et le pourcentage des interventions et des remises en marche hors délai (avec justificatif des retards) ;
- Le délai moyen des interventions et des remises en marche ;
- Suivi et gestion des consommations énergétiques afin de réduire leur coût d'exploitation

✓ **Qualité des prestations de maintenance :**

- Afin de suivre la qualité des prestations de maintenance, les indicateurs de performance mis en place pour le suivi et l'évaluation des prestations sont : La traçabilité des pannes ;
- La régularité dans la mise des rapports, la qualité des rapports et des délais d'interventions ;

- Le relationnel Client : la qualité de l'accueil téléphonique, le suivi des demandes, la ponctualité et l'efficacité des Comités de suivi ;
- Le ratio préventive/corrective ;
- La moyenne des réclamations reçues par agence ;
- Appréciation de dispositif (équipement ou installation) après réception de l'intervention
- La ration énergétique ;
- L'utilisation d'approche prédictive ;
- Amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

- **<u>CONDITION DE FACTURATION POUR ABB</u>**

La facturation par trimestre est accordée

- **LOT 1 & LOT 3 :**

N° de semestre	Mois	Facture	année
S1	OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE	FACTURE 1	**2022**
S2	JANVIER-FERVRIER-MARS-AVRIL-MAI-JUIN	FACTURE 2	**2023**
S3	JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE	FACTURE 3	**2023**
S4	JANVIER-FERVRIER-MARS-AVRIL-MAI-JUIN	FACTURE 4	**2024**
S5	JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE	FACTURE 5	**2024**
S6	JANVIER-FERVRIER-MARS-AVRIL-MAI-JUIN	FACTURE 6	**2025**
S7	JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE	FACTURE 7	**2025**

- **LOT 2 & LOT 4** :

N° de semestre	Mois	Facture	année
S1	JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE	FACTURE 1	**2022**
S2	JANVIER-FERVRIER-MARS-AVRIL-MAI-JUIN	FACTURE 2	**2023**
S3	JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE	FACTURE 3	**2023**
S4	JANVIER-FERVRIER-MARS-AVRIL-MAI-JUIN	FACTURE 4	**2024**
S5	JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE	FACTURE 5	**2024**
S6	JANVIER-FERVRIER-MARS-AVRIL-MAI-JUIN	FACTURE 6	**2025**

CHAPITRE 3 : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 1 : CARACTERES GENERAUX DES PRIX-COMPOSITION DES PRIX UNITAIRES

L'attributaire de cet appel à la concurrence ne pourra, sous aucun prétexte, revenir sur ses prix qui sont censés comprendre tous ses frais et son bénéfice.
Les offres devront indiquer les prix détaillés des articles avec une ventilation des coûts aussi poussée que possible.

ARTICLE 2 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le prestataire doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :

Pour ABB :
LOT 1 : 23 000.00 DH
LOT 2 : 15 100.00 DH
LOT 3 : 17 000.00 DH
LOT 4 : 22 500.00 DH

Pour BARID CASH :
LOT 1 : 3 000,00 DH
LOT 2 : 3 000,00 DH
LOT 3 : 5 000,00 DH
LOT 4 : 2 300,00 DH

Cette caution provisoire doit être valable jusqu'à la constitution de la caution définitive pour l'entreprise attributaire.

ARTICLE 4 : CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3 pour cent (3%) du montant initial du marché TTC.

Si le prestataire ne réalise pas le cautionnement définitif dans un délai de 30 jours à compter de la date de la notification de l'approbation du présent marché, le montant du cautionnement provisoire fixé

reste acquis à ABB, et le montant correspondant au cautionnement définitif est prélevé sur la première situation du règlement et sur les suivantes en cas d'insuffisance.

Il reste affecté à la garantie des engagements contractuels du prestataire jusqu'à la réception totale des prestations.

ARTICLE 5 : RETENUE DE GARANTIE

Aucune retenue de garantie ne sera prélevée sur les acomptes à payer au prestataire.

ARTICLE 6 : VARIATION DANS LA MASSE DES PRESTATIONS

En cas d'augmentation ou de diminution dans la masse des prestations, le prestataire ne peut élever aucune réclamation tant que l'augmentation ne dépasse pas 10% du montant, ou la diminution évaluée aux prix initiaux ne dépasse pas 25% du montant du marché.

ARTICLE 7 : REVISION DES PRIX DU MARCHE

Les prix sont établis en tenant compte des conditions économiques en vigueur à la date limite de réception des offres :

- Ils sont : **FERMES ET NON REVISABLES.**

Les prix établis par les soumissionnaires seront considérés T.T.C sauf si le prestataire précise qu'ils sont hors taxe.

ARTICLE 8 : CONDITIONS ET DELAIS DE PAIEMENT

Le paiement des prestations sera effectué à **60** jours maximum fin de mois date de réception des factures par virement à un compte courant bancaire ou du trésor sur production d'une facture numérotée établie en 3 exemplaires, signée, datée et arrêtée en toutes lettres par le prestataire. La facture devra indiquer les références du marché et libellée au nom d'***Al Barid Bank, 110 Bd Zerktouni, 1er étage – Casablanca (Division règlement).***

Les factures portant la date d'exécution doivent comporter l'intitulé exact du compte courant bancaire ou du Trésor du fournisseur à 24 positions, le numéro de l'ICE d'ABB 000030205000041, ainsi que le montant de la TVA ainsi que le n° de votre identification fiscale.

N.B : En ce qui concerne les prestataires étrangers, une retenue de **10%** du montant Hors taxes des factures est susceptible de faire l'objet d'un prélèvement fiscal à la source, en vertu des dispositions du Code Général des Impôts marocain et de la convention de non double imposition conclue entre le Maroc et l'Etat de résidence fiscale du prestataire le cas échéant.

Une attestation de prélèvement de cette retenue sera délivrée, à la demande du prestataire, pour servir ce que de droit.

ANNEXES

AOO N° 14/ABB/2022

SOCIETE SOUMISSIONNAIRE

La Société : ..... (Raison sociale)

Tel n°……

Fax n°……

Représentée par Monsieur : .....

Agissant en qualité de : .....

Faisant élection de domicile à .....

Inscrite au Registre du Commerce de : .....

Sous le Numéro .....…

Identification Fiscale…….

ICE
…….

Et affiliée à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le N°: .....

Capital social……

Titulaire du compte courant Bancaire ouvert à la.....……

Agence de .....

Sous le Numéro: .....

Patente n°……

T.V.A n°……

DECLARATION SUR L'HONNEUR

A- Pour les personnes physiques

Je soussigné,…….…….…… (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, Adresse du domicile élu …….…….…….
Affilié à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le n°…….……et Inscrit au registre de commerce de …….…… (Localité) sous le numéro ……..N° de la Patente …….……1) n° du compte bancaire ou à la TGR……(RIB à 24 Chiffres 1)

b) Pour les personnes morales

Je, soussigné (prénom, nom) …….…… agissant en tant que ……... (qualité au sein de l'entreprise) au nom et pour le compte de ……(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de : ……..…adresse du siège sociale de la société …….……..……. Affiliée à la CNSS sous le n° …… … (1)N° Identifiant fiscal……
Inscrite au registre du commerce de ……(localité) sous le n° …….. .(1)
N° de patente……n° ICE…… (1)
N° Compte courant bancaire ou à la trésorerie Générale……(RIB à 24 chiffres 1)

C- Déclare sur l'honneur :

1- Que je m'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ; que je remplie les conditions prévues au niveau du présent CPS;
2- Que je m'engage à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
3- Que je m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer les différentes procédures de conclusion du présent marché.
4- Que je m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché;
5- Que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire, et si je suis en redressement judiciaire, que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;
6- Que je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
7- Que je ne suis pas en situation en conflit d'intérêt.

Fait à ……le…….……

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.
(2) en cas de groupement chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 1 - PARTIE ABB

A- Partie réservée à la banque

Appel d'offres n° **14/ABB/2022** du ……

Objet du marché…….

B- Partie réservée aux concurrents (personnes morales)

Je (nous), soussigné(s)……(prénom, nom et qualité en sein de l'entreprise)

Agissant en nom personnel et pour le compte de……..

……(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de …… adresse du siège social de la société :

……

affilié à la CNSS sous le n°: ……N° ICE…… (1)

inscrit au registre du commerce de ……(localité) sous le n°…… (1)

n° de patente ……N° Identifiant fiscal……(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les articles précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces articles :

1 - remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites articles conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..

Al Barid Bank se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte …… restreint au nom de la société ……à ……(nom et adresse de l'établissement bancaire), sous le numéro ……..

Fait à …….le…….

Signature et cachet du concurrent

*Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « nous soussignés…..nous obligeons conjointement/ou solidairement ».
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms, qualité) en tant que mandataire du groupement ».

* Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sontpas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ouorganisme professionnel qualifié.

*ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

BORDERAU DES PRIX LOT 1 - PARTIE ABB

Région	Forfait	Qté Min	Qté Max	Forfait annuel HT par site	Total MIN Forfaitaire annuel HT	Total MAX Forfaitaire annuel HT
FES	moins de 40 m²	4	7			
	] 40m² - 80 m²]	8	16			
	] 80 m² -140 m²]	25	50			
	]140 m² -240 m²]	19	37			
	plus de 240 m²	12	23			
	ST FES	68	133	**Sous Total**		
MEKNES	moins de 40 m²	4	7			
	] 40m² - 80 m²]	8	16			
	] 80 m² -140 m²]	11	22			
	]140 m² -240 m²]	27	54			
	plus de 240 m²	15	29			
	ST MEKNES	65	128	**Sous Total**		
OUJDA	moins de 40 m²	4	8			
	] 40m² - 80 m²]	7	13			
	] 80 m² -140 m²]	14	27			
	]140 m² -240 m²]	23	46			
	plus de 240 m²	13	25			
	ST OUJDA	61	119	**Sous Total**		
TOTAL HT						
MONTANT TVA 20 %						
TOTAL TTC						

ARRETE LE PRESENT BORDERERAU DES PRIX A LA SOMME TOUTES TAXES COMPRISES DE (EN TOUTES LETTRES) :

Montant total annuel minimum HT en lettres: ……
Montant total annuel maximum HT en lettres: ……
Montant total annuel minimum TTC en lettres: ……
Montant total annuel maximum TTC en lettres: ……

PAR LE PRESTATAIRE SOUSSIGNE

A …….. **LE** ……..

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 2 - PARTIE ABB

C- Partie réservée à la banque

Appel d'offres n° **14/ABB/2022** du ……

Objet du marché…….

D- Partie réservée aux concurrents (personnes morales)

Je (nous), soussigné(s)……(prénom, nom et qualité en sein de l'entreprise)

Agissant en nom personnel et pour le compte de……..

……(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de …… adresse du siège social de la société :

…….

affilié à la CNSS sous le n°: ……N° ICE…… (1)

inscrit au registre du commerce de ……(localité) sous le n°…… (1)

n° de patente ……N° Identifiant fiscal……(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les articles précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces articles :

1 - remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites articles conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..

Al Barid Bank se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte …… restreint au nom de la société ……à ……(nom et adresse de l'établissement bancaire), sous le numéro …….

Fait à …….le…….

Signature et cachet du concurrent

*Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « nous soussignés…..nous obligeons conjointement/ou solidairement ».
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms, qualité) en tant que mandataire du groupement ».

* Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sontpas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ouorganisme professionnel qualifié.

*ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

BORDERAU DES PRIX LOT 2 - PARTIE ABB

Région	Forfait	Qté Min	Qté Max	Forfait annuel HT par site	Total MIN Forfaitaire annuel HT	Total MAX Forfaitaire annuel HT
RABAT	moins de 40 m²	9	17			
	] 40m² - 80 m²]	8	15			
	] 80 m² -140 m²]	18	35			
	]140 m² -240 m²]	22	44			
	plus de 240 m²	15	30			
	ST RABAT	72	141	Sous Total		
TANGER	moins de 40 m²	4	8			
	] 40m² - 80 m²]	6	11			
	] 80 m² -140 m²]	14	27			
	]140 m² -240 m²]	16	31			
	plus de 240 m²	7	13			
	ST TANGER	47	90	Sous Total		
Total HT						
Montant 20 %						
Total TTC						

ARRETE LE PRESENT BORDERERAU DES PRIX A LA SOMME TOUTES TAXES COMPRISES DE (EN TOUTES LETTRES) :

Montant total annuel minimum HT en lettres: ……
Montant total annuel maximum HT en lettres: ……
Montant total annuel minimum TTC en lettres: ……
Montant total annuel maximum TTC en lettres: ……

PAR LE PRESTATAIRE SOUSSIGNE

A …….. LE ……..

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 3 - PARTIE ABB

E- Partie réservée à la banque

Appel d'offres n° **14/ABB/2022** du ……

Objet du marché…….

F- Partie réservée aux concurrents (personnes morales)

Je (nous), soussigné(s)……(prénom, nom et qualité en sein de l'entreprise)

Agissant en nom personnel et pour le compte de……..

……(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de …… adresse du siège social de la société :

……

affilié à la CNSS sous le n°: ……N° ICE…… (1)

inscrit au registre du commerce de ……(localité) sous le n°…… (1)

n° de patente ……N° Identifiant fiscal……(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les articles précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces articles :

1 - remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites articles conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..

Al Barid Bank se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte …… restreint au nom de la société ……à ……(nom et adresse de l'établissement bancaire), sous le numéro …….

Fait à ……le……

Signature et cachet du concurrent

*Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « nous soussignés…..nous obligeons conjointement/ou solidairement ».
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms, qualité) en tant que mandataire du groupement ».

* Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sontpas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ouorganisme professionnel qualifié.

*ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

BORDERAU DES PRIX LOT 3 - PARTIE ABB

Région	Forfait	Qté Min	Qté Max	Forfait annuel HT par site	Total MIN Forfaitaire annuel HT	Total MAX Forfaitaire annuel HT
CASABLANCA	moins de 40 m²	4	8			
	] 40m² - 80 m²]	6	12			
	] 80 m² -140 m²]	17	33			
	]140 m² -240 m²]	15	29			
	plus de 240 m²	27	54			
	ST CASABLANCA	69	136	Sous Total		
EL JADIDA	moins de 40 m²	4	8			
	] 40m² - 80 m²]	11	22			
	] 80 m² -140 m²]	28	56			
	]140 m² -240 m²]	21	41			
	plus de 240 m²	10	19			
	ST EL JADIDA	74	146	Sous Total		
TOTAL ANNUEL HT						
MONTANT TVA 20 %						
TOTAL ANNUEL TTC						

ARRETE LE PRESENT BORDERERAU DES PRIX A LA SOMME TOUTES TAXES COMPRISES DE (EN TOUTES LETTRES) :

Montant total annuel minimum HT en lettres: ……
Montant total annuel maximum HT en lettres: ……
Montant total annuel minimum TTC en lettres: ……
Montant total annuel maximum TTC en lettres: ……

PAR LE PRESTATAIRE SOUSSIGNE

A …….. LE ……..

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 4 - PARTIE ABB

G- Partie réservée à la banque

Appel d'offres n° **14/ABB/2022** du ……

Objet du marché…….

H- Partie réservée aux concurrents (personnes morales)

Je (nous), soussigné(s)……(prénom, nom et qualité en sein de l'entreprise)

Agissant en nom personnel et pour le compte de……..

……(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de …… adresse du siège social de la société :

…….

affilié à la CNSS sous le n°: ……N° ICE…….. (1)

inscrit au registre du commerce de ……(localité) sous le n°…….. (1)

n° de patente ……N° Identifiant fiscal……(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les articles précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces articles :

1 - remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites articles conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..

Al Barid Bank se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte …… restreint au nom de la société ……à ……(nom et adresse de l'établissement bancaire), sous le numéro …….

Fait à ……le……

Signature et cachet du concurrent

*Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « nous soussignés…..nous obligeons conjointement/ou solidairement ».
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms, qualité) en tant que mandataire du groupement ».

* Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sontpas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ouorganisme professionnel qualifié.

*ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

BORDERAU DES PRIX LOT 4 - PARTIE ABB

Région	Forfait	Qté Min	Qté Max	Forfait annuel HT par site	Total MIN Forfaitaire annuel HT	Total MAX Forfaitaire annuel HT
MARRAKECH	moins de 40 m²	4	8			
	] 40m² - 80 m²]	5	9			
	] 80 m² -140 m²]	22	43			
	]140 m² -240 m²]	28	56			
	plus de 240 m²	11	21			
	ST MARRAKECH	70	137	Sous Total		
AGADIR	moins de 40 m²	3	6			
	] 40m² - 80 m²]	8	15			
	] 80 m² -140 m²]	18	36			
	]140 m² -240 m²]	23	46			
	plus de 240 m²	14	28			
	ST AGADIR	66	131	Sous Total		
LAAYOUNE	moins de 40 m²	4	7			
	] 40m² - 80 m²]	5	9			
	] 80 m² -140 m²]	7	14			
	] 140 m² -240 m²]	7	14			
	plus de 240 m²	5	10			
	ST LAAYOUNE	28	54	Sous Total		
TOTAL ANNUEL HT						
MONTANT TVA 20 %						
TOTAL ANNUEL TTC						

ARRETE LE PRESENT BORDERERAU DES PRIX A LA SOMME TOUTES TAXES COMPRISES DE (EN TOUTES LETTRES) :

Montant total annuel minimum HT en lettres: ……
Montant total annuel maximum HT en lettres: ……
Montant total annuel minimum TTC en lettres: ……
Montant total annuel maximum TTC en lettres: ……

PAR LE PRESTATAIRE SOUSSIGNE

A …….. LE ……..

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 1 – PARTIE BARID CASH

I- Partie réservée à la banque

Appel d'offres n° **14/ABB/2022** du ……

Objet du marché…….

J- Partie réservée aux concurrents (personnes morales)

Je (nous), soussigné(s)……(prénom, nom et qualité en sein de l'entreprise)

Agissant en nom personnel et pour le compte de……..

……(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de …… adresse du siège social de la société :

…….

affilié à la CNSS sous le n°: ……N° ICE…… (1)

inscrit au registre du commerce de ……(localité) sous le n°…… (1)

n° de patente ……N° Identifiant fiscal……(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les articles précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces articles :

1 - remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites articles conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..

Al Barid Bank se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte …… restreint au nom de la société ……à ……(nom et adresse de l'établissement bancaire), sous le numéro …….

Fait à ……le……

Signature et cachet du concurrent

*Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « nous soussignés…..nous obligeons conjointement/ou solidairement ».
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms, qualité) en tant que mandataire du groupement ».

* Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sontpas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ouorganisme professionnel qualifié.

*ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

BORDERAU DES PRIX LOT 1 – PARTIE BARID CASH

Région	tranche de superficie agences	Qté Min	Qté Max	Forfait annuel HT par site	Total Forfait annuel HT MIN	Total Forfait annuel HT MAX
FES	moins de 40 m²	20	30			
	] 40m² - 80 m²]	2	3			
	Sous Total FES	22	33			
MEKNES	moins de 40 m²	25	40			
	] 40m² - 80 m²]	1	2			
	Sous Total MEKNES	26	42			
OUJDA	moins de 40 m²	20	30			
	] 40m² - 80 m²]	1	2			
	Sous Total OUJDA	21	32			
TOTAL ANNUEL HT						
MONTANT TVA 20 %						
TOTAL ANNUEL TTC						

ARRETE LE PRESENT BORDERERAU DES PRIX A LA SOMME TOUTES TAXES COMPRISES DE (EN TOUTES LETTRES) :

Montant total annuel minimum HT en lettres: ……
Montant total annuel maximum HT en lettres: ……
Montant total annuel minimum TTC en lettres: ……
Montant total annuel maximum TTC en lettres: ……

PAR LE PRESTATAIRE SOUSSIGNE

A …….. LE ……..

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 2 – PARTIE BARID CASH

K- Partie réservée à la banque

Appel d'offres n° **14/ABB/2022** du ……

Objet du marché…….

L- Partie réservée aux concurrents (personnes morales)

Je (nous), soussigné(s)……(prénom, nom et qualité en sein de l'entreprise)

Agissant en nom personnel et pour le compte de……..

……(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de …… adresse du siège social de la société :

…….

affilié à la CNSS sous le n°: ……N° ICE…… (1)

inscrit au registre du commerce de ……(localité) sous le n°…… (1)

n° de patente ……N° Identifiant fiscal……(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les articles précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces articles :

1 - remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites articles conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..

Al Barid Bank se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte …… restreint au nom de la société ……à ……(nom et adresse de l'établissement bancaire), sous le numéro …….

Fait à ……le……

Signature et cachet du concurrent

*Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « nous soussignés…..nous obligeons conjointement/ou solidairement ».
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms, qualité) en tant que mandataire du groupement ».

* Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sontpas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ouorganisme professionnel qualifié.

*ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

BORDERAU DES PRIX LOT 2 – PARTIE BARID CASH

Région	tranche de superficie agences	Qté Min	Qté Max	Forfait annuel HT par site	Total Forfait annuel HT MIN	Total Forfait annuel HT MAX
RABAT	moins de 40 m²	50	70			
	] 40m² - 80 m²]	2	4			
	Sous Total RABAT	52	74			
TANGER	moins de 40 m²	20	30			
	] 40m² - 80 m²]	1	2			
	Sous Total TANGER	21	32			
TOTAL ANNUEL HT						
MONTANT TVA 20 %						
TOTAL ANNUEL TTC						

ARRETE LE PRESENT BORDERERAU DES PRIX A LA SOMME TOUTES TAXES COMPRISES DE (EN TOUTES LETTRES) :

Montant total annuel minimum HT en lettres: ……
Montant total annuel maximum HT en lettres: ……
Montant total annuel minimum TTC en lettres: ……
Montant total annuel maximum TTC en lettres: ……

PAR LE PRESTATAIRE SOUSSIGNE

A …….. LE ……..

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 3 – PARTIE BARID CASH

M- Partie réservée à la banque

Appel d'offres n° **14/ABB/2022** du ……

Objet du marché…….

N- Partie réservée aux concurrents (personnes morales)

Je (nous), soussigné(s)……(prénom, nom et qualité en sein de l'entreprise)

Agissant en nom personnel et pour le compte de……..

……(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de …… adresse du siège social de la société :

……

affilié à la CNSS sous le n°: ……N° ICE…… (1)

inscrit au registre du commerce de ……(localité) sous le n°…… (1)

n° de patente ……N° Identifiant fiscal……(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les articles précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces articles :

1 - remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites articles conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..

Al Barid Bank se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte …… restreint au nom de la société ……à ……(nom et adresse de l'établissement bancaire), sous le numéro …….

Fait à ……le……

Signature et cachet du concurrent

*Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « nous soussignés…..nous obligeons conjointement/ou solidairement ».
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms, qualité) en tant que mandataire du groupement ».

* Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sontpas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ouorganisme professionnel qualifié.

*ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

BORDERAU DES PRIX LOT 3 - PARTIE BARID CASH

Région	tranche de superficie agences	Qté Min	Qté Max	Forfait annuel HT par site	Total Forfait annuel HT MIN	Total Forfait annuel HT MAX
CASABLANCA	moins de 40 m²	70	85			
	] 40m² - 80 m²]	4	8			
	Sites centraux plus de 300 m²	2	3			
	Sous Total CASABLANCA	76	96			
EL JADIDA	moins de 40 m²	45	55			
	] 40m² - 80 m²]	4	8			
	Sous Total EL JADIDA	49	63			
TOTAL ANNUEL HT						
MONTANT TVA 20 %						
TOTAL ANNUEL TTC						

ARRETE LE PRESENT BORDERERAU DES PRIX A LA SOMME TOUTES TAXES COMPRISES DE (EN TOUTES LETTRES) :

Montant total annuel minimum HT en lettres: ……
Montant total annuel maximum HT en lettres: ……
Montant total annuel minimum TTC en lettres: ……
Montant total annuel maximum TTC en lettres: ……

PAR LE PRESTATAIRE SOUSSIGNE

A …….. LE ……..

ACTE D'ENGAGEMENT LOT 4 – PARTIE BARID CASH

O- Partie réservée à la banque

Appel d'offres n° **14/ABB/2022** du ……

Objet du marché…….

P- Partie réservée aux concurrents (personnes morales)

Je (nous), soussigné(s)……(prénom, nom et qualité en sein de l'entreprise)

Agissant en nom personnel et pour le compte de……..

……(raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de …… adresse du siège social de la société :

……

affilié à la CNSS sous le n°: ……N° ICE…… (1)

inscrit au registre du commerce de ……(localité) sous le n°…… (1)

n° de patente ……N° Identifiant fiscal……(1)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les articles précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces articles :

1 - remets revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2- m'engage à exécuter lesdites articles conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Minimum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) hors TVA ……..
- Montant (en lettres et en chiffres) de la TVA (taux en %) ……
- Montant Total Maximum Annuel (en lettres et en chiffres) TVA comprise ……..

Al Barid Bank se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte …… restreint au nom de la société ……à ……(nom et adresse de l'établissement bancaire), sous le numéro ……..

Fait à ……le……

Signature et cachet du concurrent

*Lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « nous soussignés…..nous obligeons conjointement/ou solidairement ».
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons……(prénoms, noms, qualité) en tant que mandataire du groupement ».

* Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sontpas délivrés par leur pays d'origine, la référence à la déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative ou un notaire ouorganisme professionnel qualifié.

*ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autre que l'Etat et les concurrents non installés au Maroc.

BORDERAU DES PRIX LOT 4 - PARTIE BARID CASH

Région	tranche de superficie agences	Qté Min	Qté Max	Forfait annuel HT par site	Total Forfait annuel HT MIN	Total Forfait annuel HT MAX
MARRAKECH	moins de 40 m²	35	45			
	] 40m² - 80 m²]	1	2			
	Sous Total MARRAKECH	36	47			
AGADIR	moins de 40 m²	20	25			
	] 40m² - 80 m²]	1	2			
	Sous Total AGADIR	21	27			
LAAYOUNE	moins de 40 m²	4	8			
	] 40m² - 80 m²]	1	2			
	Sous Total LAAYOUNE	5	10			
TOTAL ANNUEL HT						
MONTANT TVA 20 %						
TOTAL ANNUEL TTC						

ARRETE LE PRESENT BORDERERAU DES PRIX A LA SOMME TOUTES TAXES COMPRISES DE (EN TOUTES LETTRES) :

Montant total annuel minimum HT en lettres: ……
Montant total annuel maximum HT en lettres: ……
Montant total annuel minimum TTC en lettres: ……
Montant total annuel maximum TTC en lettres: ……

PAR LE PRESTATAIRE SOUSSIGNE

A …….. LE ……..

ANNEXE 01

TABLEAU DES REFERENCES PORTANT SUR DES PROJETS SIMILAIRES

Annexe à renseigner par le soumissionnaire :

Client	Détails sur les prestations réalisées	Le montant de la prestation	L'année de réalisation de la prestation	Nom du signataire	Qualité du signataire	Nom et coordonnées d'un contact (Email/Tél/Fax)

ANNEXE 02

NOTE SUR LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

Objet :

1. Nom ou Raison sociale

2. Implantation au Maroc

3. Effectifs en personnel

- Personnel Administratif
- Personnel Technique (Ingénieurs et assimilés)
- Personnel d'Entretien

4. Effectif du personnel spécialisé dans les produits objet du présent Appel d'Offres.

- Ingénieurs et assimilés
- Techniciens

5. Services de formation au Maroc et à l'étranger.

6. Structures administratives et techniques, conseil d'administration, actionnaires, importances des sociétés mères, gestionnaires...

ANNEXE 03 : Modèle de CV à renseigner

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Poste actuel :

QUALIFICATION ET EXPERIENCE:

- **Diplômes obtenus et date d'obtention** :
- **Expérience professionnelle** (Indiquer les différents emplois occupés, en précisant les dates, le nom des employeurs successifs, le titre de la fonction tenue…)

Nombre d'année d'expérience autant que chef de projet :

Nombre d'année d'expérience dans le domaine de l'appel d'offres :

EXPERTISE DANS LE DOMAINE: Projets

Objet de la mission	Entreprise / lieu	Date de début de mission	Date de fin de mission	Fonction / Qualité de l'intervenant	Description

ANNEXE 04 : Conformité des exigences humains et logistique

(Exigences minimales) :

a. Gestionnaire du contrat et responsable méthode :

Gestionnaire du contrat		Responsable méthode	
Exigence de l'offre	**Offre prestataire**	**Exigence de l'offre**	**Offre prestataire**
10 ans d'expérience	Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre	10 ans d'expérience	Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre
5 ans dans le pilotage d'un contrat de maintenance multi site		03 ans en tant qu'un agent du méthode	

b. Exigence des equipes avec techniciens & véhicules dédiées :

N° du Lot	La liste des techniciens dédiés au projet			La liste des véhicules dédiées au projet	
	Nbre équipes minimales exigées/lot	**Exigence Minimale**	**Offre prestataire** (à renseigner)	**Exigence minimale**	**Offre prestataire**
LOT 1	**05**	**<u>Techniciens :</u>** 10 ans d'expérience en maintenance Expérience dans les spécialités d'électricité, de frigoriste et de plomberie	**<u>Equipe 1</u>** : Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe 2 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe 3 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe n :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre	01 véhicule par équipe	Marque : N° d'immatriculation : Marque : N° d'immatriculation : Marque : N° d'immatriculation :

		Le serrurier spécialisé dans le matériel fort (coffre-fort et armoire)	Nom & Prénom : Cv à joindre		
LOT 2	**03**	**<u>Techniciens :</u>** 10 ans d'expérience en maintenance	**<u>Equipe 1 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe 2 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe 3 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe n :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre	01 véhicule par équipe	Marque : N° d'immatriculation :
		Expérience dans les spécialités d'électricité, de frigoriste et de plomberie			
		Le serrurier spécialisé dans le matériel fort (coffre-fort et armoire)	Nom & Prénom : Cv à joindre		
LOT 3	**04**	**<u>Techniciens :</u>** 10 ans d'expérience en maintenance	**<u>Equipe 1 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe 2 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe 3 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe n :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre	01 véhicule par équipe	Marque : N° d'immatriculation :
		Expérience dans les spécialités d'électricité, de frigoriste et de plomberie			
		Le serrurier spécialisé dans le matériel fort (coffre-fort et armoire)	Nom & Prénom : Cv à joindre		
LOT 4	**05**	**<u>Techniciens :</u>** 10 ans d'expérience en maintenance	**<u>Equipe 1 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience :	01 véhicule par équipe	Marque : N°

		Expérience dans les spécialités d'électricité, de frigoriste et de plomberie	Cv à joindre **<u>Equipe 2 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe 3 :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre **<u>Equipe n :</u>** Nom & Prénom : Nbre d'expérience : Cv à joindre		d'immatriculation :
		Le serrurier spécialisé dans le matériel fort (coffre-fort et armoire)	Nom & Prénom : Cv à joindre		

ANNEXE 05 : LISTE DE MOYENS ET MATERIELS MIS A DISPOSITION EN ADEQUATION AVEC LES LOTS SOUMISSIONNES

N.B La liste des équipements seront apprécies en proportion avec les lots soumissionnés

		Nombre	Marque	Type	Niveau de sensibilité	Gamme de T°	Valeur max d'émissivité
Appareils du contrôle destructif	**Caméra de thermographie par infrarouge**						
	Appareil ultrason						
	Analyseur de réseau électrique						

		Nombre
Les équipements de protection individuelle	**Casques de protection**	
	Les lunettes de protection	
	Les gants	
	Les vêtements de protection	
	Les systèmes d'arrêt des chutes	

Travaux en hauteur : Prévoir l'utilisation de :

- ✓ Echafaudage
- ✓ Nacelle (en cas de besoin)

OUTILLAGES	QUANTITE A RENSEIGNER
Chalumeau complet (grande bouteille)	
Chalumeau complet (petite bouteille)	
Poste à souder à l'arc	
Filière complète gauche et droite jusqu'à 4''	
Mallette de soudage pour PPR	
Échelle en M 7 mètres	
Échelle en M 5 mètres	
Escabeau 5 marches	
Arrache poulie grand	
Arrache poulie petit	
Clé à chaîne de 1/2 à 2''	
Clé à chaîne jusqu'à 4''	
Pompe à graisse	
Burette	
Clé à ceinture (petite)	
Moyenne clé à griffes jusqu'à 2''	
Grande clé à griffes jusqu'à 4''	
Aspirateur professionnel (eau et poussière)	
Hilti grande avec ensemble forets	
Hilti moyenne avec ensemble forets	
Perceuse professionnelle	
Petite pompe émergée 2'' de 20m3/h avec flexible de refoulement de 20 mètres et rallonge électrique	
Petits groupes électrogènes triphasés à essence de 7 Kw	
Étau de plomberie et étau de mécanicien montés sur table	

Meuleuse électrique petite	
Meuleuse électrique grande	
Ressort complet de débouchage de 10 mètres	
Coupe tube jusqu'à 2''	
Analyseur de réseau	
Multimètres de marque FLUCK (ou Chauvin Arnoux)	
Contrôleur d'isolement mégohmmètre	
Pince ampérométrique	
Pince à sertir pour cosses (petits et grands)	
Pince à dénuder	
Thermomètre électronique	
Caisse complète pour électricien (tournevis, pinces etc.)	
Grande bouteille d'azote	
Pompe à vide	
Récupérateur de fluide frigorigène	
Lampe de détection de fuite de fréon	
Anémomètres à hélice	
Manomètre du frigoriste	
Clés mixte de 6 à 36	
Clés à pipe de 6 à 32	
Clés six pans de 2.5 à 18	
Jeux de tournevis plats	
Jeux de tournevis cruciformes	
Caisse complète pour frigoriste	

ANNEXE 06 : CANEVAS ETAT DES LIEUX

A- AL BARID BANK :

1. Caneves état de lieu physique :

ETAT DES LIEUX : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AL BARID BANK

ETAT DES LIEUX D'ENTREE - LOT CLIMATISATION -

ETAT DES LIEUX DE SORTIE
*Champs à remplir à la fin du marché

Région : | Agence : | Superficie : | Date : | Date :

Articles / Equipements	Oui/Non	Localisation											Qté	Caractéristiques			Etat actuel			Détail relatif à l'état actuel	Recommandation	Conformité à		Ecart ressorti
		Façade extérieur	Hall agence	Bureau DA	Bureau CC	d'archive	Local	Mezzanine	Sous sol	Local GAB	Couloir	repos	WC		Marque	Puissance	Poids	Type	En marche	En panne réparable	Réformé obsolète			Oui	Non	
Climatiseur 1																										
Pompe à chaleur																										
Système d'extraction																										
Système d'air neuf																										

ETAT DES LIEUX : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AL BARID BANK

ETAT DES LIEUX D'ENTREE - LOT MENUISERIE -

ETAT DES LIEUX DE SORTIE
*Champs à remplir à la fin du marché

Région : | Agence : | Superficie : | Date : | Date :

Articles / Equipements	Oui/Non	Localisation											Qté	Caractéristiques			Etat actuel			Détail relatif à l'état actuel	Recommandation	Conformité à		Ecart ressorti
		Façade extérieur	Hall agence	Bureau DA	Bureau CC	d'archive	Local	Mezzanine	Sous sol	Local GAB	Couloir	repos	WC		Marque	Puissance	Poids	Type	En marche	En panne réparable	Réformé obsolète			Oui	Non	
Porte d'accès principale ☐ Métal ☐ Aluminium ☐ Bois Dimesnion de porte pivot :LxL																										
Ferme porte																										
Porte intérieure 1																										
Serrure porte 1																										
Poignet porte 1																										
Paumelle porte 1																										
Porte de garage *à titre d'information																										
Porte de mur de cloture *à titre d'information																										
Autre porte extérieure *à titre d'information																										
Fenêtre alum																										
Fenêtre avec barreaudage																										
Fenêtre sans barreaudage																										
Châssis																										
Autre type de fenetre																										
Accessoires fenêtres																										
Vitres																										
Etanchéité des vitres																										
Grillages																										
Stores																										
Cloison amovible																										

ETAT DES LIEUX : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AL BARID BANK

ETAT DES LIEUX D'ENTREE - LOT MATERIEL DE SECURITE -

ETAT DES LIEUX DE SORTIE
*Champs à remplir à la fin du marché

Région : | Agence : | Superficie : | Date : | Date :

Articles / Equipements	Oui/Non	Localisation											Qté	Marque	Caractéristiques			Etat actuel			Détail relatif à l'état actuel	Recommandation	Conformité à		Ecart ressorti
		Façade exterieur	Hall	Bureau DA	Bureau CC	d'archive	Local	Mezzanine	Sous sol	Local GAB	Couloir	repos	WC			Puissance	Poids	Type	En marche	En panne réparable	Reformé obsolète			Oui	Non	
Serrure Coffre Fort principal																									
Combinaison Coffre fort principal																									
Serrure Coffre Fort annexe																									
Combinaison Coffre fort annexe																									
Serrure Chambre forte																									
Combinaison Chambre forte																									
Serrure Armoire forte																									
Combinaison Armoire forte																									
Extincteur 1 ☐ Conforme ☐ NonConforme																									

ETAT DES LIEUX D'ENTREE - LOTS PLOMBERIE ET GENIE CIVILE -

ETAT DES LIEUX DE SORTIE
*Champs à remplir à la fin du marché

Région : | Agence : | Superficie : | Date : | Date :

Articles / Equipements	Oui/Non	Localisation											Qté	Marque	Caractéristiques			Etat actuel			Détail relatif à l'état actuel	Recommandation	Conformité à		Ecart ressorti
		Façade exterieur	Hall agence	Bureau DA	Bureau CC	d'archive	Local	Mezzanine	Sous sol	Local GAB	Couloir	Sanitaire repos	WC			Puissance	Poids	Type	En marche	En panne réparable	Reformé obsolète			Oui	Non	
Mécanisme chasse d'eau																									
Lavabo																									
Tuyautrie																									
Séche main																									
Chauffe eau																									
Robinetterie																									
Etanchéité des regards																									
Conduite des eaux usées																									
Conduite des eaux potables																									
Pompe de relevage																									
Fosse septique																									
Maçonnerie, enduit, ...																									
Etanchéité *à titre d'information																									
Garde corp																									
Marche extérieure																									
Rampe																									
Carrelage / marbre																									
Faux plafond																									
Peinture																									

Page 1

ETAT DES LIEUX : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AL BARID BANK

ETAT DES LIEUX D'ENTREE - LOT MOBILIER -

ETAT DES LIEUX DE SORTIE
*Champs à remplir à la fin du marché

Région : | Agence : | Superficie : | Date : | Date :

Articles / Equipements	Oui/Non	Localisation											Qté	Marque	Caractéristiques			Etat actuel			Détail relatif à l'état actuel	Recommandation	Conformité à		Ecart ressorti
		Façade exterieur	Hall agence	Bureau DA	Bureau CC	d'archive	Local	Mezzanine	Sous sol	Local GAB	Couloir	repos	WC			Puissance	Poids	Type	En marche	En panne reparable	Reformé obsolète			Oui	Non	
Bureau 1																										
Armoire 1																										
Caisson 1																										
Chaise 1																										
Tirroir 1																										
Table de visite 1																										
Comptoire																										
Bancs d'attente																										
Travée de rayonnage																										

Page 1

ETAT DES LIEUX : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AL BARID BANK

ETAT DES LIEUX D'ENTREE - LOT ELECTRICITE -

ETAT DES LIEUX DE SORTIE
*Champs à remplir à la fin du marché

Région : | Agence : | Superficie : | Date : | Date :

Articles / Equipements	Oui/Non	Localisation											Qté	Marque	Caractéristiques			Etat actuel			Détail relatif à l'état actuel	Recommandation	Conformité à		Ecart ressorti
		Façade exterieur	Hall agence	Bureau DA	Bureau CC	d'archive	Local	Mezzanine	Sous sol	Local GAB	Couloir	repos	WC			Puissance	Poids	Type	En marche	En panne reparable	Reformé obsolète			Oui	Non	
Boite à colonne																										
Armoire electrique ☐ Commune ☐ Propre																										
Disjoncteur																										
Horloge programmable																										
Contacteur																										
Répartiteur																										
Réseau électrique normal																										
Reseau electrique ☐ Ondulé ☐ Stabilisé																										
Mise à la terre Mesure : ..... Ω																										
Prise de courrant normale																										
Prise de courrant ondulée/stabilisée																										
Interupteur																										
Lampirng																										
Projecteur																										
Onduleur PPAL																										

Page 1

ETAT DES LIEUX D'ENTREE - LOT ELECTRICITE -																									ETAT DES LIEUX DE SORTIE "Champs à remplir à la fin du marché"	
Région :		Agence :												Superficie :						Date :					Date :	
Articles / Equipements	Oui/Non	Localisation											Qté	Marque	Caractéristiques			Etat actuel			Détail relatif à l'état actuel	Recommandation	Conformité à l'EDE		Ecart ressorti
		Façade	Hall	Bureau	Bureau	d'arch	Local	Mezza	Sous	Local	Coulo	de	WC		Puissance	Poids	Type	En	En panne	Reformé			Oui	Non	
Onduleur 2																										
Onduleur DVR																										
Onduleur GAB ☐ Interne ☐ Externe																										
Stabilisateur Ppal																										
Stabilisateur 2																										
Gache électrique "à titre d'information																										
Alimentation Gâche électrique																										
Alimentation porte automatique																										
Groupe électrogène																										
Blocs de secours																										
Alimentation électrique des enseignes																										
Lampes enseignes																										
Etanchéité des enseignes																										
Horloge minuterie/Photo cellule des ensignes																										

SIGNATURE TECHNICIEN PRESTATAIRE

SIGNATURE TPR ABP :

SIGNATURE DIRECTEUR AGENCE :

8 / 8

Page 2

1. Caneves état de lieu numérique :

ETAT DES LIEUX : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DES SITES POUR LE COMPTE D'AL BARID BANK

REGION	AGENCE	CODE MECANO	LOT	Articles / Equipements	Existe Oui/Non	Localisation											Total Qté	Marque	Caractéristiques			Etat actuel			Détail relatif à l'état actuel	Recommandation
						Façade extérieur	Hall agence	Bureau DA	Bureau CC	d'archive	Local	Mezzanine	Sous sol	Local GAB	Couloir	repos	WC			Puissance	Poids	Type	En marche	En panne réparable	Reformé obsolète		
			ELECTRICITE	Boite à colonne																						
			ELECTRICITE	Armoire électrique ☐ Commune ☐ Propre																						
			ELECTRICITE	Disjonoteur																						
			ELECTRICITE	Horloge programmable																						
			ELECTRICITE	Contacteur																						
			ELECTRICITE	Répartiteur																						
			ELECTRICITE	Réseau électrique normal																						
			ELECTRICITE	Réseau électrique ☐ Ondulé ☐ Stabilisé																						
			ELECTRICITE	Mise à la terre Mesure : ..... Ω																						
			ELECTRICITE	Prise de courrant normale																						
			ELECTRICITE	Prise de courrant onduléeEstabilisée																						
			ELECTRICITE	Interupteur																						
			ELECTRICITE	Lampimg																						
			ELECTRICITE	Projecteur																						
			ELECTRICITE	Onduleur PPAL																						
			ELECTRICITE	Onduleur 2																						
			ELECTRICITE	Onduleur DVR																						
			ELECTRICITE	Onduleur GAB ☐ Interne ☐ Externe																						
			ELECTRICITE	Stabilisateur Ppal																						
			ELECTRICITE	Stabilisateur 2																						
			ELECTRICITE	Gache électrique "à titre d'information																						
			ELECTRICITE	Alimentation Gâche électrique																						
			ELECTRICITE	Alimentation porte automatique																						
			ELECTRICITE	Groupe électrogène																						
			ELECTRICITE	Blocs de secours																						
			ELECTRICITE	Alimentation électrique des enseignes																						
			ELECTRICITE	Lampes enseignes																						
			ELECTRICITE	Etanchéité des enseignes																						
			ELECTRICITE	Horloge minuterie/Photo cellule des enseignes																						
			ELECTRICITE	Disjonoteur différentiel																						
			ELECTRICITE	Horloge programmable																						
			ELECTRICITE	Contacteur																						
			ELECTRICITE	Répartiteur																						
			CLIMATISATION	Climatiseur 1																						
			CLIMATISATION	Pompe à chaleur																						
			CLIMATISATION	Systéme d'extraction																						
			CLIMATISATION	Systéme d'air neuf																						
			MENUISERIE	Porte d'accès principale ☐ Métal ☐ Aluminium ☐ Bois																						

			MENUISERIE	Ferme porte																						
			MENUISERIE	Porte intérieure 1																						
			MENUISERIE	Serrure porte 1																						
			MENUISERIE	Poignet porte 1																						
			MENUISERIE	Paumelle porte 1																						
			MENUISERIE	Porte de garage **"à titre d'information**																						
			MENUISERIE	Porte de mur de cloture **"à titre d'information**																						
			MENUISERIE	Autre porte extérieure **"à titre d'information**																						
			MENUISERIE	Fenêtre alum																						
			MENUISERIE	Fenêtre avec barreaudage																						
			MENUISERIE	Fenêtre sans barreaudage																						
			MENUISERIE	Châssis																						
			MENUISERIE	Autre type de fenetre																						
			MENUISERIE	Accessoires fenêtres																						
			MENUISERIE	Vitres																						
			MENUISERIE	Etanchéité des vitres																						
			MENUISERIE	Grillages																						
			MENUISERIE	Stores																						
			MENUISERIE	Cloison amovible																						
			MATERIEL DE SECUR	Serrure Coffre Fort principal																						
			MATERIEL DE SECUR	Combinaison Coffre fort principal																						
			MATERIEL DE SECUR	Serrure Coffre Fort annexe																						
			MATERIEL DE SECUR	Combinaison Coffre fort annexe																						
			MATERIEL DE SECUR	Serrure Chambre forte																						
			MATERIEL DE SECUR	Combinaison Chambre forte																						
			MATERIEL DE SECUR	Serrure Armoire forte																						
			MATERIEL DE SECUR	Combinaison Armoire forte																						
			EXTINCTEUR	Extincteur 1																						
			MOBILIER	Bureau 1																						
			MOBILIER	Armoire 1																						
			MOBILIER	Caisson 1																						
			MOBILIER	Chaise 1																						
			MOBILIER	Chaise 5																						
			MOBILIER	Tirroir 1																						
			MOBILIER	Table de visite 1																						
			MOBILIER	Comptoire																						
			MOBILIER	Bancs d'attente																						
			MOBILIER	Travée de rayonnage																						
			PLOMBERIE	Mécanisme chasse d'eau																						
			PLOMBERIE	Lavabo																						
			PLOMBERIE	Tuyautrie																						
			PLOMBERIE	Séche main																						
			PLOMBERIE	Chauffe eau																						
			PLOMBERIE	Robinetterie																						
			PLOMBERIE	Etanchéité des regards																						
			PLOMBERIE	Conduite des eaux usées																						
			PLOMBERIE	Conduite des eaux potables																						
			PLOMBERIE	Pompe de relevage																						
			PLOMBERIE	Fosse septique																						
			GENIE CIVILE	Maçonnerie, enduit, ...																						
			GENIE CIVILE	Etanchéité **"à titre d'information**																						
			GENIE CIVILE	Garde corp																						
			GENIE CIVILE	Marche extérieure																						
			GENIE CIVILE	Rampe																						
			GENIE CIVILE	Carrelage / marbre																						
			GENIE CIVILE	Faux plafond																						
			GENIE CIVILE	Peinture																						

B- BARID CASH :

Région : ……	Nom d'agence : ……					Date de vérification : ……		
Lot technique	**Equipements**	**Existe (Oui/Non)**	**Quantité**	**Puissance/Capacité/Poids**	**Localisation/Emplacement (Hall, Local technique, Bureau DA, WC… Etc)**	**Etat actuel (En marche/En panne/Réforme)**	**Action et Diagnostic**	**Recommandations**
ELECTRICITE CFA - CFO	Boite à colonne							
	Tableau électrique							
	Disjoncteur							
	Réseau électrique							
	Réseau ondulé							
	Prise de courant							
	Interrupteur							
	Mise à la terre							
	Eclairage intérieur							
	Eclairage extérieur							
	Stabilisateur							
	Onduleur							
	Onduleur GAB							
	Onduleur DVR							
CONDITIONNEMENT D'AIR	Appareillage de climatisation							
	Système d'extraction							
	Système D'air neuf							
	Alimentation et armoires électriques associées							
Menuiserie bois, métallique et aluminium	Ferme porte							
	Cloison amovible							
	Stores							
	Grillages							

	Vitres et étanchéité des joints							
	Gâche électrique							
	Accessoires (charnières, poignets, clé)							
	Porte principale							
	Fenêtre							
PLOMBERIE ET SANITAIRE	Evacuation des eaux usées							
	Etanchéité des regards							
	Appareillage et équipement sanitaire							
	Sèche main							
	Pompe de relevage							
	Robinetterie							
	Conduites des eaux potables							
COFFRE FORT	Chambre forte							
	Armoire forte							
EXTINCTEURS	CO2							
	Poudre ABC							
	Eau Pulvérisée							
GENIE CIVIL ET DIVERS	Maçonnerie, enduit, …							
	Etanchéité							
	Carrelage / marbre							
	Faux plafond / Faux plancher							
	Peinture							

SIGNATURE TECHNICIEN :	**SIGNATURE INTERVENANT BARID CASH :**	**SIGNATURE DIRECTEUR AGENCE :**

ANNEXE 07 : CANEVAS

A- AL BARID BANK

fiche préventive :

FICHE DE MAINTENANCE PREVENTIVE

N° .....

DATE : ...../...../.....

Région :	Nom d'agence:	Intervenant :
Type :	Code d'agence :	N° de semestre :

CADRE PRESTATAIRE			
ELECTRICITE CFA - CFO	NF	NC	F
Resserrage des connexions et dépoussiérage des armoires			
Contrôle de l'ensemble des appareillages électriques (Prises de courants, Interrupteurs, Goulottes.)			
Vérification de l'éclairage intérieur et extérieur			
Contrôle et vérification de l'onduleur et les batteries			
Contrôle et vérification de stabilisateur			
Vérification de l'équilibrage des phases			
Tension (V1= ,V2= ,V3=) Intensité (I1= , I2= , I3=)			
Contrôle de l'alimentation électrique de la gâche et contrôle de bon fonctionnement de la ferme porte			
Contrôle de bon fonctionnement de mécanisme de fermeture de la porte ppal (Pour le cas automatique)			
Vérification de bon réglage des horloges minuteries y compris celle de l'extinction automatique			
Vérification de la mise à la terre (défaut d'isolement)			
REMARQUES :			
PLOMBERIE ET SANITAIRE	NF	NC	F
Contrôle de l'ensemble des appareils sanitaire et robinets			
Débouchage de l'ensemble des siphons des lavabos			
Contrôle fonctionnement des mécanismes chasse d'eau et robinet poussoir et contrôle d'abattant			
Contrôle de l'étanchéité des conduites et nettoyage + débouchage des gargouilles			
Vérification de la pompe de relevage			
Contrôle de la stabilité de la pression d'eau			
Vérification de l'état intérieur des regards avec essai d'écoulement			
Inspection de la filtration et contrôle des détendeurs			
REMARQUES :			
CLIMATISATION ET TRAITEMENT D'AIR	NF	NC	F
Entretien et contrôle de groupe extérieur			
Vérification du circuit entre unité extérieur et unité intérieur			
Entretien et contrôle de l'unité intérieur			
Resserrage et vérification de l'état des connexions électriques			
Relevé de la température : Salle machine T1: ,Hall clientèle T2:			
Contrôle et réglage de la pression de refoulement, et d'aspiration			
Vérification d'absence des fuites et serrage des raccords et complément de charge de fréon ou d'huile			
Contrôle l'état de la carte électronique et la position de la sonde			
Contrôle l'état : corrosion, échauffement, vibration, support et silentblocs et peinture si nécessaire			
Contrôle la télécommande ou thermostat : fonctionnement, piles et paramètres			
Contrôle la température d'évaporisation (entre 0° et 1°C)			
Contrôle la température de soufflage. Contrôle l'inversion de cycle			
REMARQUES :			

MENUISERIE ET MOBILIER	NF	NC	F
Contrôle des portes, poignées, serrures			
Vérification et redressement si nécessaire de la porte principale de l'agence			
Contrôle des fenêtres, des lames, des volets roulants et mécanisme			
Graissage et lubrification des pièces en friction			
Inspection des railles des roulements et des fenêtres coulissantes			
Contrôle des rails et des chemins de roulement des fenêtres coulissantes			
Contrôle le bon fonctionnement du mécanisme ferme-porte hydraulique et réglage ou réparation			
Réparation de déréglage, ou détachement au niveau des chaises, bureaux, tiroirs et des bancs d'attentes			
Vérification de l'étanchéité des joints des vitrines+ portes, fenêtre et séparation.			
REMARQUES :			

COFFRE FORT	NF	NC	F
Réparation ou changement des serrures défectueuses de chambre fort, armoire forte et de coffre fort			
Contrôle des combinaisons de chambre fort, armoire forte et de coffre fort			
REMARQUES :			

GENIE CIVIL ET DIVERS	NF	NC	F
Inspection générale du génie civil et de maçonnerie de l'agence			
Contrôle et remise en état des fissurations apparentes au niveau des murs			
Changement du drapeau selon la demande de directeur d'agence			
REMARQUES :			

EXTINCTEURS	NF	NC	F
Fixation et pose des extincteurs sur les crochets			
vérification visuel de la valve et des joints d'étanchéité ainsi que de toutes ses composantes,			
Vérification de la date limite d'entretien et les cartes d'inspection			
REMARQUES :			

CADRE DE RENSEIGNEMENT

Sous ensemble	Temps d'intervention / lot	Sous ensemble	Temps d'intervention / lot
ELECTRICITE CFA-CFO		COFFRE FORT	
PLOMBERIE ET SANITAIRE		GENIE CIVIL ET DIVERS	
CLIMATISATION		EXTINCTEURS	
MENUISERIE		SATISFACTION CLIENT	
Hygiène : ☐ Nettoyage de l'ensemble des équipements ☐ Maintenir l'environnement du travail propre		☐ Satisfait ☐ Moyennement Satisfait ☐ Insatisfait	
Relevé de CIP d'électricité :		Signature de technicien :	Signature+Cachet de D.A :
Relevé de CIP d'eau :			

Sites ABB :

DIRECTION REGIONALE

Marché :

Prestataire :

Objet: **PVR de la maintenance préventive des équipements et installations techniques des agences Al Barid**

Région :

AL BARID BANK

Observations :

Conformément aux prescriptions du marché, les prestations relatives à la maintenance multi technique des sites d'Al Barid Bank Région ..... sont exécutées selon les quantités présentées dans le tableau ci-après :

Région ABB

Région	Code agence	Agence	Tranche	Num Attachement	Superficie
			moins de 40m²		
			moins de 40m²		
			moins de 40m²		
			moins de 40m²		
TOTAL SITE MOINS DE 40M²					

Région	Code agence	Agence	Tranche	Num Attachement	Superficie
			[40m² - 80m²]		
			[40m² - 80m²]		
			[40m² - 80m²]		
TOTAL SITE ENTRE] 40M² - 80 M²]					

Région	Code agence	Agence	Tranche	Num Attachement	Superficie
			[80m² - 140m²]		
			[80m² - 140m²]		
			[80m² - 140m²]		
TOTAL SITE ENTRE] 80 M² -140 M²]					

Région	Code agence	Agence	Tranche	Num Attachement	Superficie
			[140m² - 240m²]		
			[140m² - 240m²]		
			[140m² - 240m²]		
TOTAL SITE ENTRE]140 M² -240 M²]					

Région	Code agence	Agence	Tranche	Num Attachement	Superficie
			plus de 240m²		
			plus de 240m²		
			plus de 240m²		
TOTAL SITE PLUS DE 240 M²					

LA PRESTATION EST RECONNUE

☐ **CONFORME**

☐ **NON CONFORME**

TOTAL SITE MOINS DE 40M²	
TOTAL SITE ENTRE 40-80M²	
TOTAL SITE ENTRE 80-140 M²	
TOTAL SITE ENTRE 140-240 M²	
TOTAL SITE PLUS DE 240 M²	
TRANCHES	

Page 1

B- BARID CASH

Region :	Nom d'agence:	Technicien :	Date et heure de vérification :
Type :	Code d'agence :	Fréquence :	N° du bon :

CADRE PRESTATAIRE				
ELECTRICITE CFA - CFO	**F**	**NF**	**NC**	**REMARQUES**
Resserrage des connexions et dépoussiérage des armoires				
Contrôle de l'ensemble des prises de courants				
Vérification de l'ensemble de l'éclairage intérieur et extérieur				
Contrôle et vérification de l'onduleur				
Vérification de l'équilibrage des phases				
Tension (V1= ,V2= ,V3=) / Ampérage (I1= ,I2= ,I3=)				
Vérification de la mise à la terre (défaut d'isolement)				
Vérification de la signalisation				
PLOMBERIE ET SANITAIRE	**F**	**NF**	**NC**	**REMARQUES**
Contrôle de l'ensemble des appareils sanitaire et robinets				
Inspection de fonctionnement de système du tuyauterie				
Contrôle et élimination des fuites d'eau				
Contrôle de l'étanchéité				
Vérification de la pompe de relevage				
Contrôle de la stabilité de la pression d'eau				
Inspection de la filtration et contrôle des détendeurs				
CONDITIONNEMENT D'AIR	**F**	**NF**	**NC**	**REMARQUES**
Entretien et contrôle de groupe extérieur				
Vérification du circuit entre unité extérieur et unité intérieur				
Entretien et contrôle de L'unité intérieur				
Vérification du l'écoulement de condensas				
Relevé de la température : salle machine T1: ,Hall clientèle T2:				
Contrôle la pression de refoulement, et d'aspiration				
Vérification la charge en fluide frigorigène				
Contrôle la viscosité d'huile des compresseurs				
Contrôle des paliers de ventilateur				
Dépoussiérage de la turbine et des palles				
Contrôles des organes mécaniques				
Contrôle et réglage thermique des T° de refroidissement et d'aspiration				

MENUISERIE	F	NF	NC	REMARQUES
Contrôle des portes, poignées, serrures… et leur étanchéité				
Contrôle des fenêtres				
Graissage et lubrification des pièces en friction				
Inspection des rails des roulements et des fenêtres coulissantes				
COFFRE FORT	**F**	**NF**	**NC**	**REMARQUES**
Réparation ou changement des serrures				
Contrôle de chambre fort, armoire forte				
GENIE CIVIL ET DIVERS	**F**	**NF**	**NC**	**REMARQUES**
Inspection générale du génie civil et de maçonnerie de l'agence				
EXTINCTEURS	**F**	**NF**	**NC**	**REMARQUES**
Entretien et vérification de la date limite				

CADRE DE RENSEIGNEMENT

Sous ensemble	Temps d'intervention / lot	Sous ensemble	Temps d'intervention / lot
ELECTRICITE CFA-CFO		**COFFRE FORT**	
PLOMBERIE ET SANITAIRE		**GENIE CIVIL ET DIVERS**	
CONDITIONNEMENT D'AIR		**EXTINCTEURS**	
MENUISERIE			
	Mois :		**Total TI =**
Relevé de CIP d'électricité		**Signature technicien:**	**Nom, signature et cachet de D.A**
Relevé de CIP d'eau			